

Prédiagnostic écologique et expertise zone humide

Projet de volière photovoltaïque

Dollon (72390)



PRESTATION REALISEE POUR :



Etablissement : **Technique Solaire**
60 rue de Londres
75008 - Paris
FRANCE

Contact : **Nathan Nugier**
Fonction : **Chargé de développement Projets Agricoles**
Courriel : **nathan.nugier@techniquesolaire**
Téléphone : **06 58 44 32 64**

VOTRE CONTACT EVINERUDE PRIVILEGIE :

Etablissement : **EVINERUDE**
80 rue René Descartes
38090 VAULX-MILIEU

Contact : **Corentin Thommerel**
Fonction : **Chef de projet**
Courriel : **corentin.thommerel@evinerude.fr**
Téléphone : **07 56 30 34 73**

Référence : **TECHNIQ-SOLR_1_Dollon**
Version : **1**

INTERVENANTS DU PROJET :

Chef(fe) de projets :
Chargé(es) d'études faune :
Chargé(es) d'études flore :
Cartographie :
Contrôle qualité :

Corentin Thommerel
Axel Gerson
Corentin Thommerel
Axel Gerson
Corentin Thommerel

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE	3
2	TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
3	TABLE DES TABLEAUX	6
4	Contexte de l'étude	7
5	METHODOLOGIE	8
5.1	Localisation du projet et brève description	8
5.2	Aire d'étude du milieu naturel	8
5.3	Consultations	12
5.4	Equipe de travail – compétences	12
5.5	Calendrier – déroulement de l'étude	12
5.6	Méthodologie employée	12
5.6.1	Habitats naturels	13
5.6.2	Flore	13
5.6.3	Faune	14
5.7	Documents réglementaires et listes rouges utilisées	14
5.7.1	Habitats naturels	14
5.7.2	Flore	15
5.7.3	Faune	16
5.8	Evaluation des enjeux	17
6	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	21
6.1	Périmètres et classements liés au patrimoine naturel	21
6.1.1	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	21
6.1.2	Site Natura 2000 (ZPS & ZSC)	24
6.1.3	Espaces Naturels Sensibles (ENS)	27
6.1.4	Zones humides	28
6.1.5	APPB	31
6.1.6	Autres périmètres	33
6.1.7	Géologie	33
6.1.8	Lithologie	35
6.1.9	Synthèse des zonages environnementaux	36
6.2	Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue	37
6.2.1	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	37
6.2.2	Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	40

6.2.3	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	41
6.3	Diagnostic écologique	44
6.3.1	Habitats naturels de la zone d'étude rapprochée	44
6.3.2	Flore	53
6.3.3	Zones humides	55
6.3.4	Fonctionnalité des zones humides identifiées	58
6.3.5	Faune	61
6.3.6	Synthèse des enjeux faunistiques	67
6.3.7	Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques	69
6.3.8	Synthèse des sensibilités écologiques	73
7	CONCLUSION.....	75
8	ANNEXE.....	76
8.1	Liste des espèces floristiques contactées	76
8.2	Photographies des sondages pédologiques	78

2 TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.....	8
Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne.....	10
Figure 3 : Aire d'étude bibliographique sur fond IGN.....	11
Figure 4 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore.....	18
Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats	19
Figure 6 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune	20
Figure 7 : Localisation des ZNIEFF au sein de l'aire d'étude bibliographique (5km)	23
Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude bibliographique (15 km)	26
Figure 9 : Localisation des zones humides au sein de l'aire d'étude bibliographique.....	29
Figure 10 : Carte de localisation des zones humides potentielles au sein de la zone d'étude.....	30
Figure 11 : Localisation des APPB présents dans l'aire d'étude bibliographique (5 km)	32
Figure 12 : Cartographie des couches géologiques	34
Figure 13 : Cartographie des sols. Source : géoportail	35
Figure 14 : Cartographie de la trame verte et bleue issue du SRADDET du Pays de la Loire.....	38
Figure 15 : SRCE (source : https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/equilibre-des-territoires-et-ruralite/dessiner-lavenir).....	39
Figure 16 : Carte des continuités écologiques au niveau du PLU	42
Figure 17 : Trame verte et bleu au niveau de la zone d'étude (OAP Plu)	43
Figure 18 : Site d'étude.....	44
Figure 19 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques	50
Figure 20 : Enjeux de conservation relatifs aux habitats naturels et anthropiques.....	52
Figure 21 : Classes d'hydromorphie du GEPPA.....	56
Figure 22 : Cartographie des zones humides pédologique	57
Figure 23 : Photographie de la Jonchaie de la Guichardière.....	58
Figure 24 : Cartographie des habitats favorables aux espèces de mammifères potentielles	62
Figure 25 : Cartographie des habitats favorables aux espèces de chiroptères potentielles	64
Figure 26 : Enjeux réglementaires relatifs à la faune avérée et potentielle	68
Figure 27 : Cartographie des fonctionnalités écologiques locales.....	71
Figure 28 : Cartographie de la pollution lumineuse.....	72
Figure 29 : Enjeux réglementaire relatifs à la faune avérée et potentielle.....	74
Figure 31 : Sondage numéro 5, Classe IIIc	78
Figure 32 : Sondage numéro 4, classe I-II-III.....	78
Figure 30 : Sondage numéro 3, Classe I-II.....	79
Figure 33 : Sondage numéro 2, refus, classe I, II, III, IV	79
Figure 34 : Sondage numéro 1, classe IVc	80

3 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.	12
Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le pré-diagnostic.....	12
Tableau 3 : Synthèse des ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude bibliographique (5 km).....	21
Tableau 4 : Synthèse des sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude bibliographique (15km)	24
Tableau 3 : Synthèse des APPB présents dans l'aire d'étude bibliographique (5 km)	31
Tableau 6 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique	36
Tableau 7 : Description des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée	45
Tableau 8 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude	49
Tableau 9 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 2,3 ha).....	51
Tableau 10 : Synthèse des espèces patrimoniales potentielle sur site recensées dans la bibliographie locale	53
Tableau 11 : Liste des espèces invasives (Pays de la Loire) recensées au sein de l'aire d'étude	54
<i>Tableau 16 : Conclusion de l'expertise des sondages pédologiques</i>	<i>56</i>
Tableau 12 : Synthèse des enjeux des mammifères sur le site d'étude.....	61
Tableau 12 : Synthèse des enjeux des mammifères sur le site d'étude.....	63
Tableau 14 : synthèse des enjeux en lien avec les habitats	73

4 Contexte de l'étude

La société TECHNIQUE SOLAIRE souhaite réaliser une délimitation zones humides ainsi qu'un prédiagnostic écologique sur une parcelle agricole de la commune de Dollon (72930) pour son projet de volière photovoltaïque. Pour cette raison, il fait appel à un prestataire compétent pour effectuer l'ensemble des étapes de l'étude.

Contenu du présent rapport :

La réalisation d'un prédiagnostic écologique comporte plusieurs éléments décrits ci-après :

- Une présentation du site et une recherche bibliographique comprenant les différents zonages réglementaires ou d'inventaires, ainsi que les bases de données communales. S'en suit une description de ces éléments botaniques et faunistiques réalisés lors des passages de terrain sur la zone d'étude et ses abords,
- L'analyse des relevés botaniques et faunistiques réalisés lors des passages de terrain sur la zone d'étude et ses abords,
- L'analyse du fonctionnement écologique du site : son utilisation par les espèces protégées observées (ex : nicheur certain, probable, possible) ou potentielles, carte de localisation des observations des espèces patrimoniales, avec l'indication des habitats favorables à la reproduction et au repos de ces espèces,
- Une évaluation des enjeux, ainsi qu'une carte de synthèse,
- Des éléments de préconisation en faveur de la biodiversité au regard du projet et des enjeux mis en évidence.

En parallèle du prédiagnostic écologique, une étude de délimitation zone humide a été réalisée. Celle-ci comporte les éléments suivants :

- Une analyse bibliographique des éléments liés aux zones humides (Géologie, pédologie, zones humides avérées et potentielles)
- La présentation des résultats de l'analyse zone humide in situ (zones humides floristiques, pédologique et caractérisation des sondages)
- L'analyse fonctionnelle des zones humides s'il y en a
- Des cartographies de localisation des zones humides

5 METHODOLOGIE

5.1 Localisation du projet et brève description

La zone d'étude se situe sur la commune de Dollon dans le département de la Sarthe (72) au sein de la région Pays de la Loire. Le site est localisé à environ 28 km à l'est du Mans, la préfecture du département. Le projet est présent dans la partie nord-ouest de la commune.

La zone d'étude est composée principalement de milieux prairiaux.

L'objectif du projet est la création d'une volière photovoltaïque

La cartographie IGN page suivante localise le projet sur le hameau de la Guichardière à Dollon (72390).

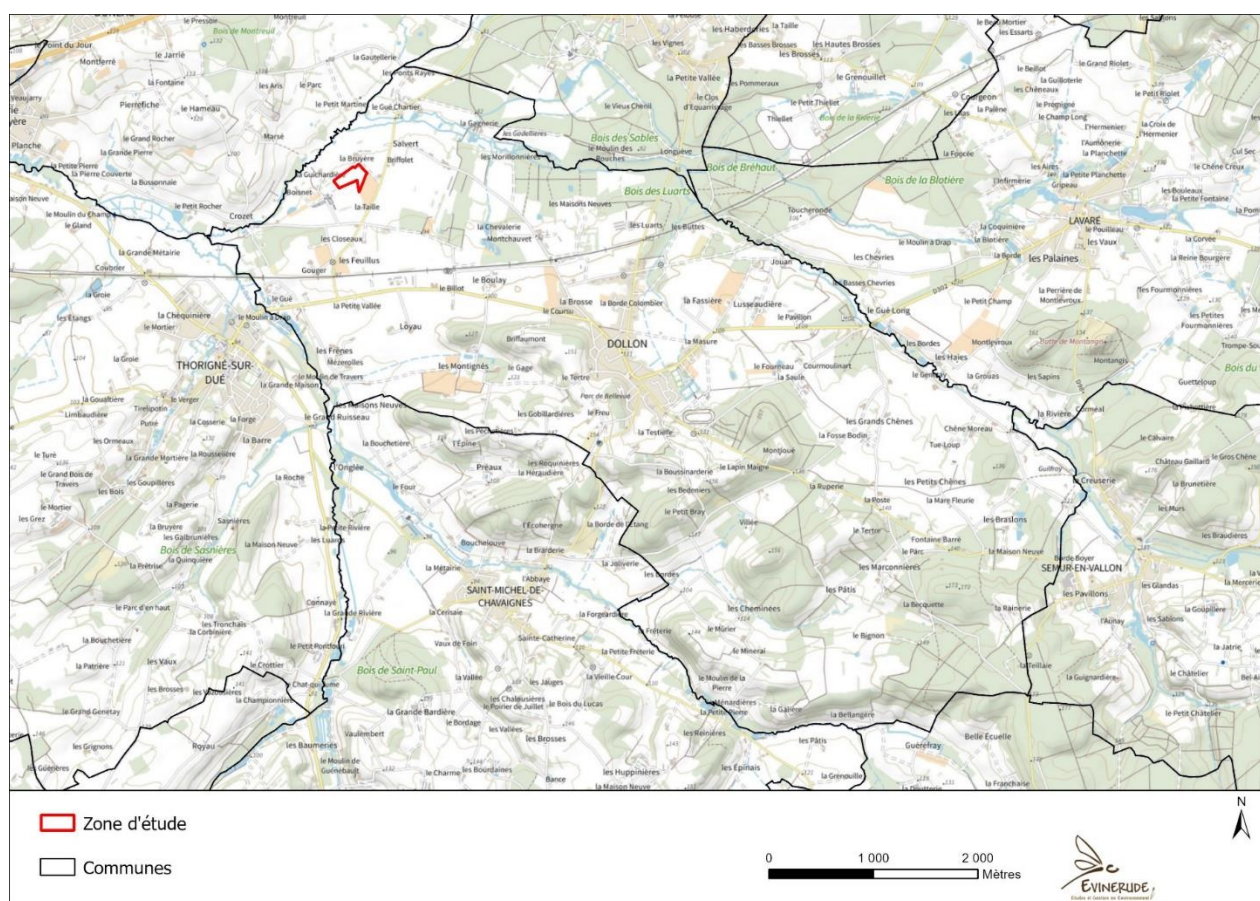


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN

5.2 Aire d'étude du milieu naturel

Deux échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **Aire d'étude bibliographique** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique pour prendre en compte des enjeux plus précis liés notamment aux

déplacements des espèces et en particulier les oiseaux et chiroptères, la migration ou les rassemblements hivernaux. Compte tenu des enjeux pressentis, cette aire est constituée d'un rayon de 5 km jusqu'à 15 km (réseau Natura 2000) autour du site d'étude.

- **Zone d'étude** (4 ha) : l'étude écologique du site dans le périmètre de la zone d'étude permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment).



Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne.

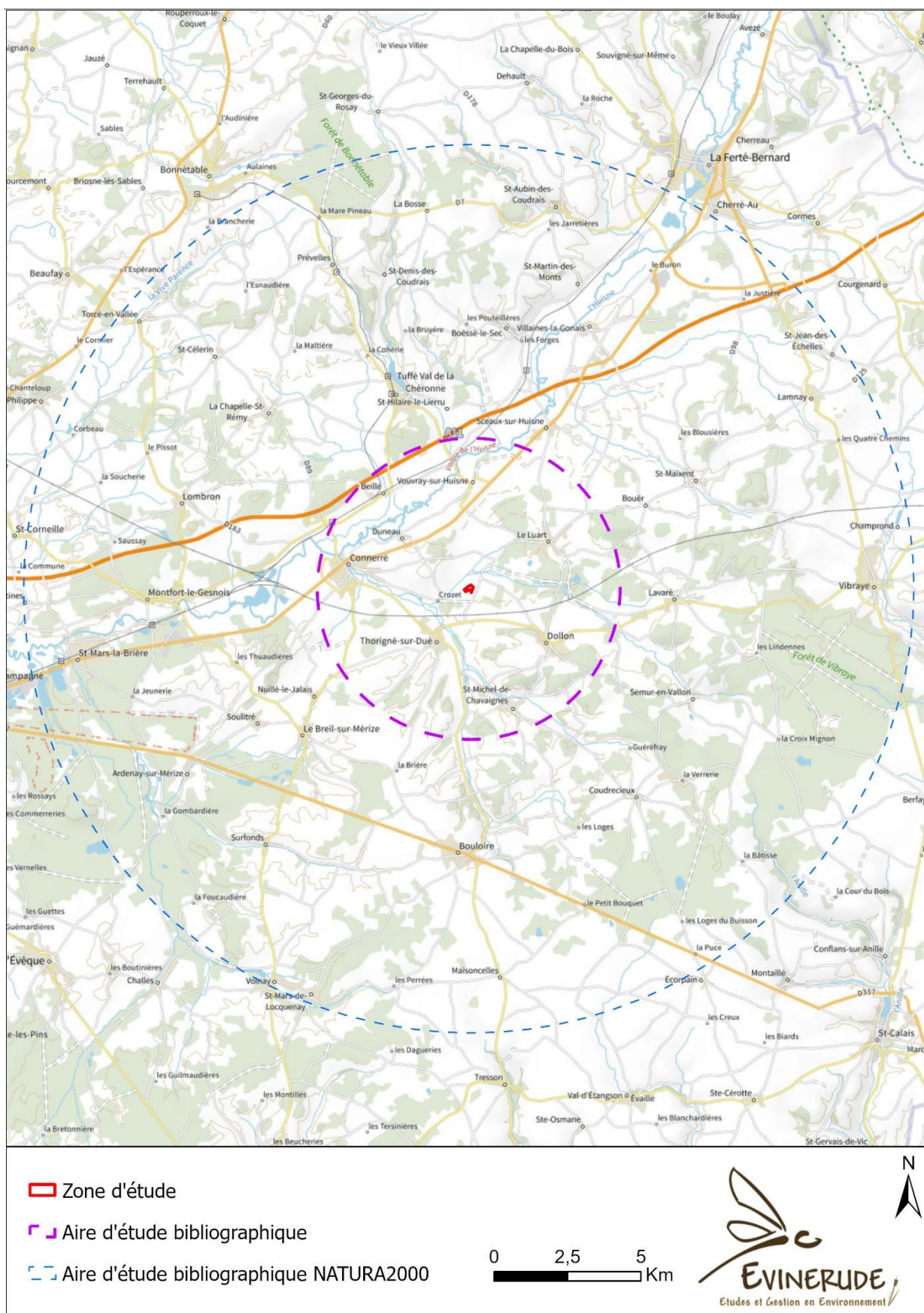


Figure 3 : Aire d'étude bibliographique sur fond IGN.

5.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Site internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.
Conservatoire Botanique National Brest (CBN)	Site internet	Consultation des données végétales disponibles.
Atlas Chiroptère SFEPM	Site internet	Consultation des espèces chiroptères à la maille
Faune-Maine (Sarthe)	Site internet	Consultation des espèces animales à l'échelle communale.

5.4 Equipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Corentin THOMMEREL / Evinerude
- Inventaires flore-habitats, rédaction, cartographie : Axel GERSON / Evinerude
- Inventaires faune, rédaction, cartographie : Axel GERSON / Evinerude
- Contrôle qualité : Corentin THOMMEREL / Evinerude

5.5 Calendrier – déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le pré-diagnostic.

Date	Intervenants	Conditions météorologiques	Groupes expertisés
05/06/2025	Axel GERSON	17°C, trace de pluie, Jolie brise	Habitat/Flore/Pédo/Faune

5.6 Méthodologie employée

Les prospections correspondent à un passage diurne. Le but des observations menées est de :

- Prendre connaissance de l'état actuel du site,
- Valider la cartographie de l'occupation du sol et de pré-localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, prairies sèches, boisements, arbres à cavités, etc.), selon les éléments patrimoniaux soulevés en analyse bibliographique,
- Avoir une estimation la plus juste possible des groupes faunistiques et floristiques présents sur le site, notamment par l'analyse des inventaires existants mis en relation avec l'observation des habitats naturels présents.

5.6.1 Habitats naturels

Photo-interprétation

Les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques situés au sein de la zone d'étude ont dans un premier temps été délimités à partir des photos aériennes. Ces dernières permettent, grâce aux caractères de la végétation, d'identifier divers milieux ouverts, fermés, les bâtiments ainsi que les entités homogènes. Un pré-repérage a été effectué sous Système d'Information Géographique (SIG) à l'aide de la BD Ortho de l'IGN disponible sur Géoportail. En outre, ce pré-diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Phases de terrain

Basée sur cette photo-interprétation, et en parallèle au travail de terrain sur la flore, une caractérisation des habitats a été réalisée dans les différentes catégories d'habitats pré-délimités.

Pour chaque type d'habitat naturel, sont indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables par strate (arborescente, arbustive et herbacée) ainsi que ses principaux caractères écologiques et son état de conservation.

Typologie des habitats

Les communautés végétales ont été analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet, 1964 ; Guinochet, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes (Bissardon *et al.*, 2002), EUNIS (Louvel *et al.*, 2013) et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») ont été représentés cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel ArcGIS, dans le système de projection RGF Lambert 93, à l'échelle 1/1750 ème. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ont été décrits sous forme de fiches de présentation comprenant une description des habitats, de leurs compositions, des surfaces qu'ils représentent ainsi qu'une analyse de leur état de conservation.

5.6.2 Flore

Bibliographie

Les espèces végétales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude ont été identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Inventaire National du patrimoine Naturel) et du CBN (Conservatoire Botanique National). Cette base de données comprend la grande majorité des références bibliographiques historiques et contemporaines traitant de la flore vasculaire dans la région et des observations inédites réalisées par des professionnels et un important réseau de botanistes amateurs. Les espèces des zonages alentours, dans un rayon de 5 km autour du site ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, etc.). Seules les données postérieures à l'an 2000 sont prises en compte dans l'analyse bibliographique.

Phase de terrain

Les visites de terrain visent ensuite en priorité à vérifier la présence des espèces à enjeu identifiées pour aboutir à un inventaire le plus complet possible. Chaque observation fait l'objet d'un commentaire sur l'intérêt écologique et la sensibilité de l'espèce recensée et du nombre de pieds ou de la surface concernée par son habitat.

Les inventaires floristiques ont aussi pour objectif d'identifier les espèces végétales exotiques envahissantes en présence. Ces espèces, dites « invasives », dégradent l'état de conservation des formations végétales et contribuent à l'érosion de la biodiversité. Elles sont ainsi identifiées sur le site d'étude en vue d'inclure leur traitement ultérieur.

Chaque station de flore, patrimoniale ou invasive, est systématiquement pointée au GPS (hors stations denses sur une grande surface qui feront l'objet d'une délimitation sous la forme d'un zonage), avec estimation de l'effectif de l'espèce.

5.6.3 Faune

Bibliographie

Comme pour la flore, les espèces animales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude sont identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Institut National du Patrimoine Naturel) et de la base de données nationale de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), SFEPM et base de données régionale. Ces bases de données rassemblent la grande majorité des références bibliographiques, historiques et contemporaines, réalisées par des professionnels et un important réseau de naturalistes amateurs. Les espèces des zonages alentours, dans un rayon de 5 km autour du site ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, etc.). Seules les données de moins de 20 ans sont prises en compte dans l'analyse bibliographique.

Phase de terrain

Pour les taxons faunistiques tels que les mammifères, l'avifaune, les reptiles, les amphibiens et les insectes, une prospection active a été menée sur l'ensemble du site d'étude avec une attention particulière portée aux habitats favorables à chaque groupe. Cette approche a consisté à explorer les zones susceptibles d'abriter des espèces spécifiques comme les zones humides, les prairies, les lisières forestières et les boisements denses. Les méthodes de recherche incluent : la fouille sous les pierres et les bûches pour les reptiles et les amphibiens, ainsi que l'inspection minutieuse des troncs d'arbres, des buissons et haies pour les mammifères et les insectes.

Chaque habitat a été analysé en fonction de la présence de ressources alimentaires ou d'abris potentiels comme des *hibernacula* pour les reptiles ou des mares pour les amphibiens. Ces prospections ont permis de dresser un état des lieux détaillé de la faune locale en fonction des niches écologiques présentes sur le site, tout en identifiant les zones les plus favorables pour chaque taxon.

5.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

5.7.1 Habitats naturels

Pour l'évaluation de l'intérêt écologique des unités de végétation, l'enjeu de conservation des habitats naturels est basé sur l'analyse :

- De la **Directive Habitats Faune Flore** n°92/43/CEE (**DH**) qui concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 ». Les habitats inscrits dans cette directive répondent au moins à l'un des critères suivants :
 - Ils sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
 - Ils ont une aire de répartition réduite, par suite de leur régression ou de causes intrinsèques ;
 - Ils constituent des exemples remarquables ou représentatifs des différentes régions biogéographiques en Europe.
- L'annexe I (**AI**) liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- Du **degré d'artificialisation de l'habitat** avec quatre catégories pouvant être définies : naturel ou quasi naturel, semi-naturel (prairie de fauche, pâture, verger), anthropisé (peupleraie, bord de route) et artificialisé (route, bâtiment) ;
- La **richesse en espèces à enjeu de conservation** (cf. partie relative à la flore) ;
- L'**existence de menaces ou de dynamiques pouvant conduire à une régression de l'aire de répartition de l'habitat ou à une augmentation de sa fragilité** (éléments renseignés en fonction des données bibliographiques disponibles).

A l'aide de l'ensemble de ces paramètres nous avons considéré que plus un habitat est rare, en régression ou fragilisé par un ensemble de menaces d'importance locale ou régionale, plus l'enjeu local de conservation est important.

Remarque : le cas échéant, l'évaluation peut être également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales : de quelques pieds à une population importante.

5.7.2 Flore

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la **liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (PN)** ;
- L'arrêté interministériel du 25 janvier 1993 relatif à la **liste des espèces végétales protégées en région Pays-de-la-Loire complétant la liste nationale (PR)** ;
- L'**annexe II (AII)** de la **Directive Habitats** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- L'**annexe IV (AIV)** de la **Directive Habitats** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;

- L'**annexe V (AV)** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Pays de la Loire** :

Trois catégories sont définies :

- Les espèces déterminantes (D) dont la présence justifie à elle seule la création d'une ZNIEFF,
 - Les espèces déterminantes soumises à critères (DC), qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple),
 - Les espèces complémentaires (c) comprenant d'autres espèces remarquables mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la Région. Elles contribuent à la richesse du milieu mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.
- La **Liste rouge des espèces menacées en France** : Flore vasculaire de France métropolitaine (MNHN, Nov. 2012).

A partir de ces différentes listes à statut réglementaire et qualitatif, nous avons considéré :

- Qu'une station d'espèce(s) protégée(s) doit être sauvegardée comme l'impose la loi ;
- Qu'une station d'espèce(s) rare(s) à très rare(s) ou inscrite(s) dans les Listes Rouges mérite que tout soit fait pour qu'elle soit sauvegardée (même si la loi ne l'impose pas comme pour une espèce protégée) ;
- Qu'une espèce peu commune ou déterminante de ZNIEFF ne justifie pas de mesure de protection stricte mais est indicatrice de potentialités écologiques qui peuvent faire l'objet de compensations lors d'un projet d'aménagement ;
- Que les espèces communes à très communes ou non spontanées sur le territoire considéré ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière.

5.7.3 Faune

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection (**PN**) :
 - L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (**DO**), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs.
 - L'annexe I (**AI**) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

- L'annexe II (**AII**) liste les espèces dont la chasse est autorisée.
- L'annexe III (**AIII**) liste les espèces dont le commerce est autorisé.
- La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (**DH**) :
 - L'annexe II (**AII**) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
 - L'annexe III (**AIII**) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
 - L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
 - L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** en Pays de la Loire,
- Les **listes rouges nationales (LRN) et régionales (LRR)** en vigueur :
 - La liste rouge des oiseaux menacés en France de 2016 ;
 - La liste rouge des Amphibiens Pays de la Loire de 2021,
 - La liste rouge des Reptiles Pays de la Loire de 2021,
 - La liste rouge des Chiroptères Pays de la Loire de 2020,
 - La liste rouge des Odonates Pays de la Loire de 2022,
 - Liste rouge régionale des rhopalocères et zyghènes Pays de la Loire de 2021,
 - La liste rouge des Oiseaux Pays de la Loire de 2014,
 - La liste rouge des Mammifères Pays de la Loire de 2020,

Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

*A noter que la liste rouge des orthoptères de France de 2004 ne suit pas la méthodologie UICN et classe les espèces par ordre de priorité : **priorité 1** : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; **priorité 2** : espèces fortement menacées d'extinction ; **priorité 3** : espèces menacées, à surveiller ; **priorité 4** : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances.*

5.8 Evaluation des enjeux

En fonction de plusieurs critères basés sur l'ensemble des éléments énumérés dans les paragraphes précédents, des enjeux locaux de conservation des espèces sont évalués. Une matrice d'évaluation des enjeux, regroupant l'ensemble de ces critères est présentée ci-dessous. Elle permet de justifier l'ensemble des enjeux des espèces présentés dans ce rapport. Toutefois, l'enjeu des espèces peut être nuancé par l'avis des experts naturalistes. Dans ce dernier cas, une justification est apportée permettant de comprendre de potentielles modifications induites par l'expert.

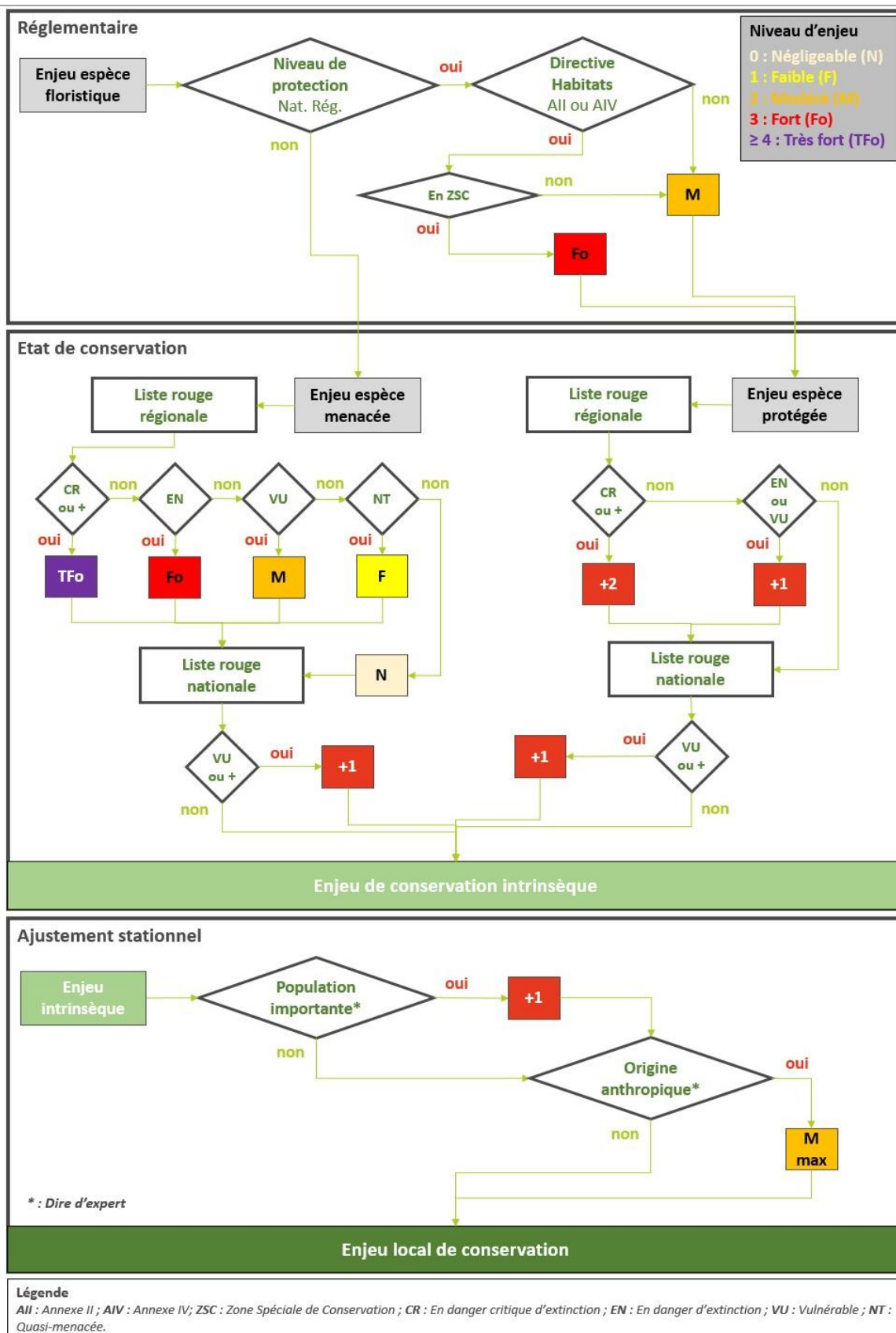


Figure 4 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore

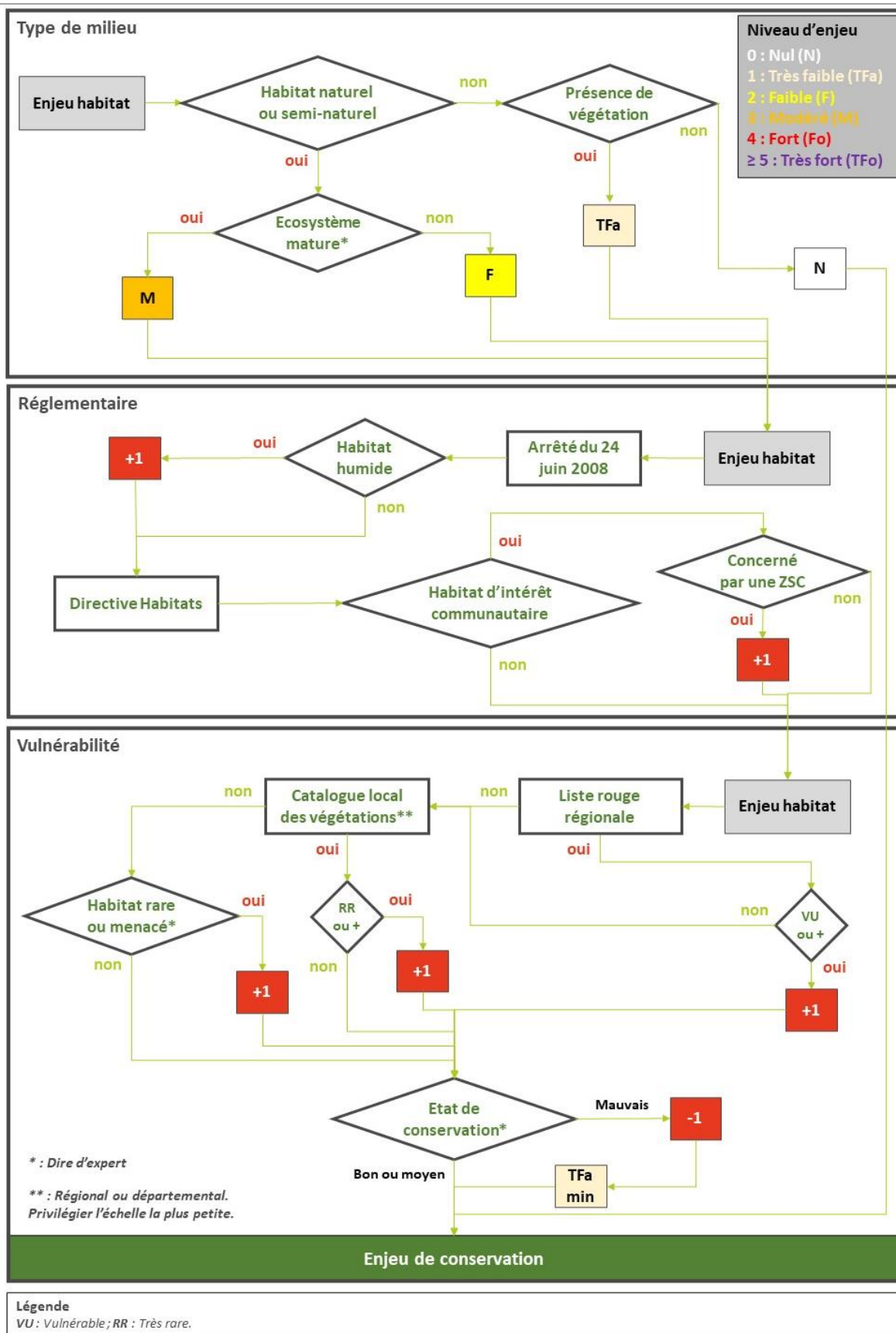


Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats

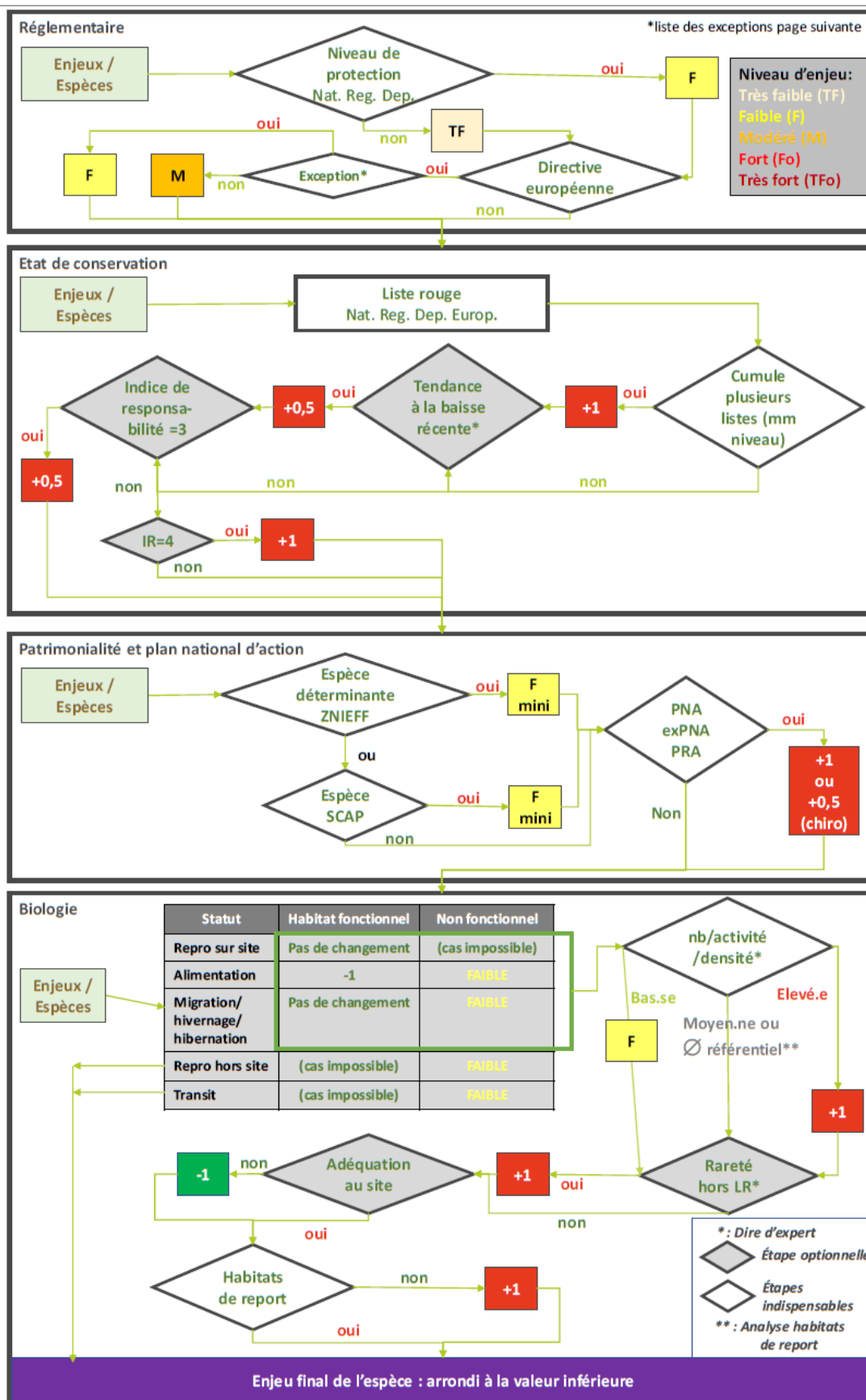


Figure 6 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune

6 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

6.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

La DREAL Pays de la Loire a la responsabilité technique et administrative de l'inventaire continu des ZNIEFF. Les ZNIEFF continentales ont fait l'objet d'un travail d'actualisation important finalisé en 2012. Elles bénéficient à présent d'une mise à jour en continue des connaissances sur les espèces et les habitats qui les composent.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont comprises au sein du périmètre d'étude bibliographique (5 km).

Tableau 3 : Synthèse des ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude bibliographique (5 km)

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZNIEFF de type 1 Identifiant : 520016165	Nom : PRAIRIE HUMIDE AU NORD-OUEST DE L'ONGLEE - 3,4km au Nord- nord-ouest	Fiche descriptive de la ZNIEFF Habitats déterminants potentiels sur site : <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> Espèces déterminantes potentielles sur site : Oiseaux : Bergeronnette printanière	L'une des espèces déterminantes est jugée potentielle sur la zone d'étude. Il s'agit de la Bergeronnette printanière. Cependant, au vu de la distance entre les deux zones ainsi que de la présence de la départementale, les liens écologiques sont jugés faibles .
ZNIEFF de type 1 Identifiant : 520006745	Nom : CARRIERES SOUTERRAINES ET COTEAUX DE ROCHE - 3,7km au Nord	Fiche descriptive de la ZNIEFF Habitats déterminants potentiels sur site : <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> Espèces déterminantes potentielles sur site :	Certaines des espèces déterminantes sont jugées potentielles à la chasse sur la zone d'étude. C'est le cas de la Noctule commune, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées . Cependant, au vu de la distance entre les deux zones ainsi que de la

		Mammifères : Noctule commune, Pipistrelle commune, Murin à oreilles échancrées	présence de la départementale, les liens écologiques sont jugés faibles .
ZNIEFF de type 2 Identifiant : 520006708	Nom : VALLEE DE L'HUISNE DE CONNERRE A SCEAUX-SUR-HUISNE - 2,8km au Nord-ouest	Fiche descriptive de la ZNIEFF Habitats déterminants potentiels sur site : 89.22 - Fossés et petits canaux Espèces déterminantes potentielles sur site : Oiseaux : Bergeronnette printanière	L'une des espèces déterminantes est jugée potentielle sur la zone d'étude. Il s'agit de la Bergeronnette printanière. Cependant, au vu de la distance entre les deux zones ainsi que de la présence de la départementale, les liens écologiques sont jugés faibles .

Le site étant grillagé pour l'élevage aviaire le milieu est difficilement utilisable par la faune sauvage.



6.1.2 Site Natura 2000 (ZPS & ZSC)

Chaque État membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « Directive Oiseaux »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « Directive Habitats »). Une ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire ») puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

Trois ZSC sont présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique (15 km). Ces périmètres sont décrits dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Synthèse des sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude bibliographique (15km)

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR5200652	Nom : Carrières souterraines de Vouvray-sur- Huisne - 3,8km au Nord	Fiche descriptive de la zone Natura 2000 Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels : Les habitats soulignés dans la liste ci-dessous sont jugés potentiels sur la zone d'étude. <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE : Les espèces soulignées dans la liste ci-dessous sont jugées potentielles sur la zone d'étude. Murin à oreilles échancrées	Cette ZSC est un site d'hibernation majeur pour les chiroptères. Au vu des milieux présents sur la zone d'étude, seul le Murin à oreilles échancrées est jugée potentielle sur la zone d'étude. Cependant, au vu de la distance entre les deux zones ainsi que de la présence de la départementale, les liens écologiques sont jugés faibles .
Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR5200648	Nom : Massif forestier de Vibraye - 11km à l'Est	Fiche descriptive de la zone Natura 2000 Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels : Les habitats soulignés dans la liste ci-dessous sont jugés potentiels sur la zone d'étude. <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE :	Cette ZSC possède de nombreux habitats qui ne se retrouvent pas sur notre site d'étude. Au vu des milieux présents sur la zone d'étude, aucune des espèces de l'annexe II n'est jugée potentielle sur la zone d'étude. Au vu de la distance entre les deux zones, les liens écologiques sont jugés très faibles .

		Les espèces soulignées dans la liste ci-dessous sont jugées potentielles sur la zone d'étude. <i>Aucune espèce similaire potentiel</i>	
Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR5200647	Nom : Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan - 12km au Sud-ouest	Fiche descriptive de la zone Natura 2000 <u>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</u> Les habitats soulignés dans la liste ci-dessous sont jugés potentiels sur la zone d'étude. <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> <u>Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE :</u> Les espèces soulignées dans la liste ci-dessous sont jugées potentielles sur la zone d'étude. Murin à oreilles échancrées	Cette ZSC possède de nombreux habitats qui ne se retrouve pas sur notre site d'étude. Au vu des milieux présents sur la zone d'étude, seul le Murin à oreilles échancrées est jugée potentielle sur la zone d'étude. Cependant, au vu de la distance entre les deux zones, les liens écologiques sont jugés faibles.



Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude bibliographique (15 km)

6.1.3 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La préservation des espaces naturels est une composante à part entière de l'aménagement du territoire. En synergie avec l'ensemble des autres modes de préservation de ces espaces (la réglementation environnementale, les prescriptions d'urbanisme, les changements de pratiques, etc.), la maîtrise foncière publique peut être un outil pertinent pour les collectivités locales. Le Code de l'urbanisme dote donc les collectivités de moyens d'action en la matière.

La mise en place d'une politique des « Espaces naturels sensibles » est une compétence donnée aux Départements par la loi du 18 juillet 1985. Cette politique vise à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables et/ou sont menacées. Elle s'appuie sur deux composantes importantes et complémentaires : la préservation des espaces naturels, des paysages et de leurs fonctionnalités et l'ouverture au public à des fins de découverte et de sensibilisation.

Aucun Espace Naturel Sensible n'est présent au sein de l'aire d'étude bibliographique (5 km).

6.1.4 Zones humides

Dans le contexte international (convention Ramsar) et national (SDAGE préconisant l'élaboration d'inventaires dans le cadre des SAGE) qui fixent une priorité d'intervention en faveur de la préservation des zones humides, il est apparu important de pallier le manque de connaissances observé sur les zones humides. La DREAL Occitanie a ainsi synthétisé les données issues de :

- L'inventaire des milieux humides de plus d'un hectare réalisé entre 1998 et 2004 par des bureaux d'études et synthétisé par la DREAL.
- Les inventaires des milieux humides complémentaires conduits en application du cahier des charges franc-comtois par différentes structures maîtresses d'ouvrage.
- Les cartographies d'habitats (Natura 2000 ou autres).
- Les données issues des expertises conduites en application de l'arrêté de définition et de délimitation des zones humides de 2008 modifié en 2009.

La photo-interprétation par les outils utilisés permet une pré-localisation des zones humides probables. Cette méthodologie doit donc rester un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides. La pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer aux démarches d'inventaires déjà réalisées.

Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, les zones humides ont été modifiées, parfois détruites. Pourtant, elles remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. C'est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général.

Plusieurs périmètres de zones humides avérées sont présents au sein de l'aire d'étude bibliographique de 5 km. Ces périmètres regroupent parfois plusieurs types de zones humides différents.

Aucun de ces périmètres n'intercepte la zone d'étude.



Figure 9 : Localisation des zones humides au sein de l'aire d'étude bibliographique

Concernant la zone d'étude, la pré-localisation des zones humides a été effectuée à partir des données disponibles sur <http://sig.reseau-zones-humides.org/>. **D'après ces données, la zone d'étude est située sur un milieu probablement humide avec une probabilité assez forte.**

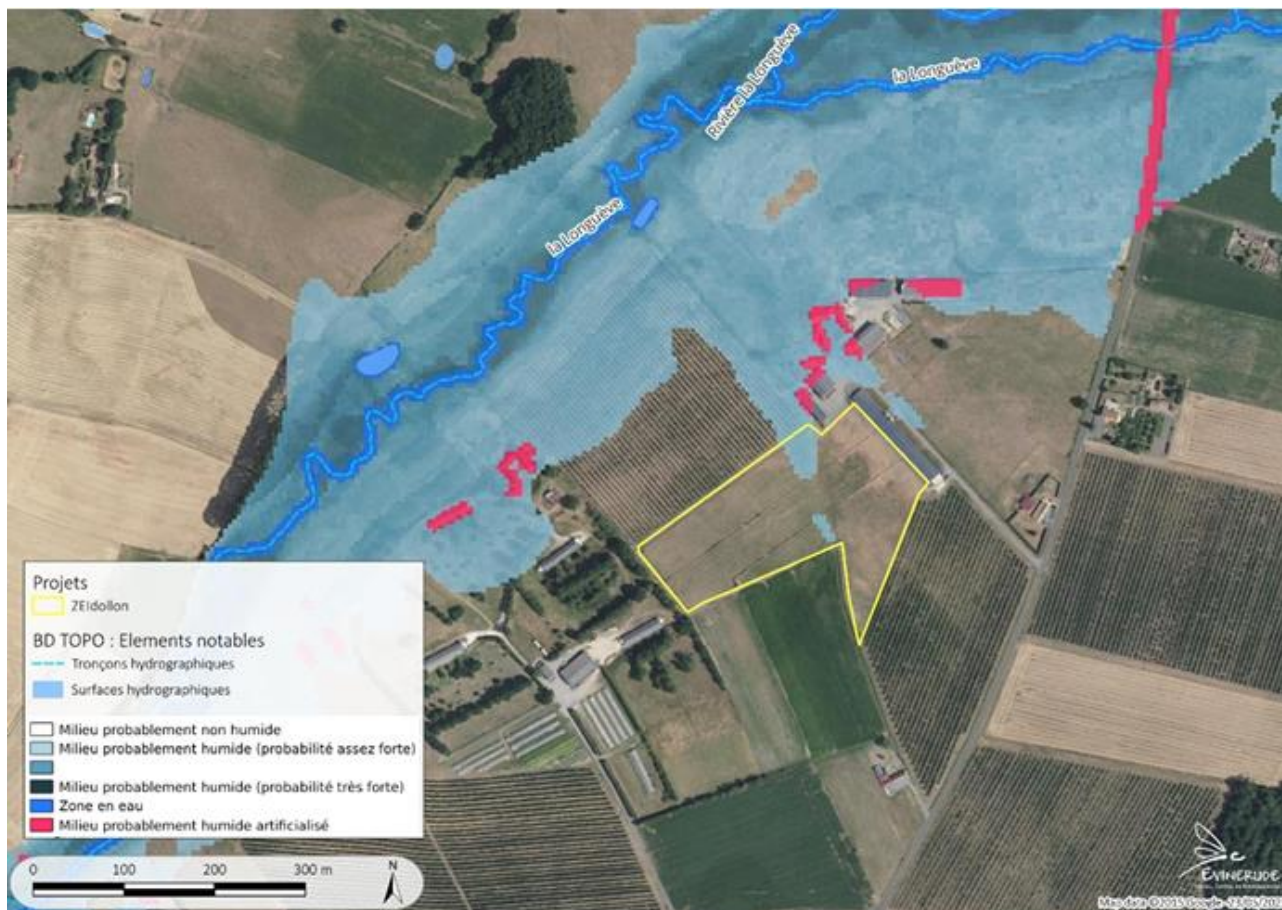


Figure 10 : Carte de localisation des zones humides potentielles au sein de la zone d'étude

6.1.5 APPB

L'Arrêté de Protection de Biotope (APPB) a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement, et se classe en catégorie IV de l'UICN en tant qu'aire de gestion. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et, par appropriation, par les acteurs locaux.

Un arrêté de Protection de biotope est présent au sein de l'aire d'étude bibliographique (5 km). Ce périmètre est décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Synthèse des APPB présents dans l'aire d'étude bibliographique (5 km)

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
Arrêté de protection du biotope Identifiant : FR3800843	Nom : Carrieres Souterraines Des Roches A Vouvray-Sur- Huisne Et Sceaux-Sur- Huisne - 3,7 km au Nord	Fiche descriptive APPB Habitats déterminants potentiels sur site : <i>Aucun milieu similaire potentiel</i> Espèces déterminantes potentielles sur site : Chiroptère : Murin à oreilles échancrées	Cette APPB est un site d'hibernation majeur pour les chiroptères. Au vu des milieux présents sur la zone d'étude, seul le Murin à oreilles échancrées est jugée potentielle sur la zone d'étude. Cependant, au vu de la distance entre les deux zones ainsi que de la présence de la départementale, les liens écologiques sont jugés faibles .

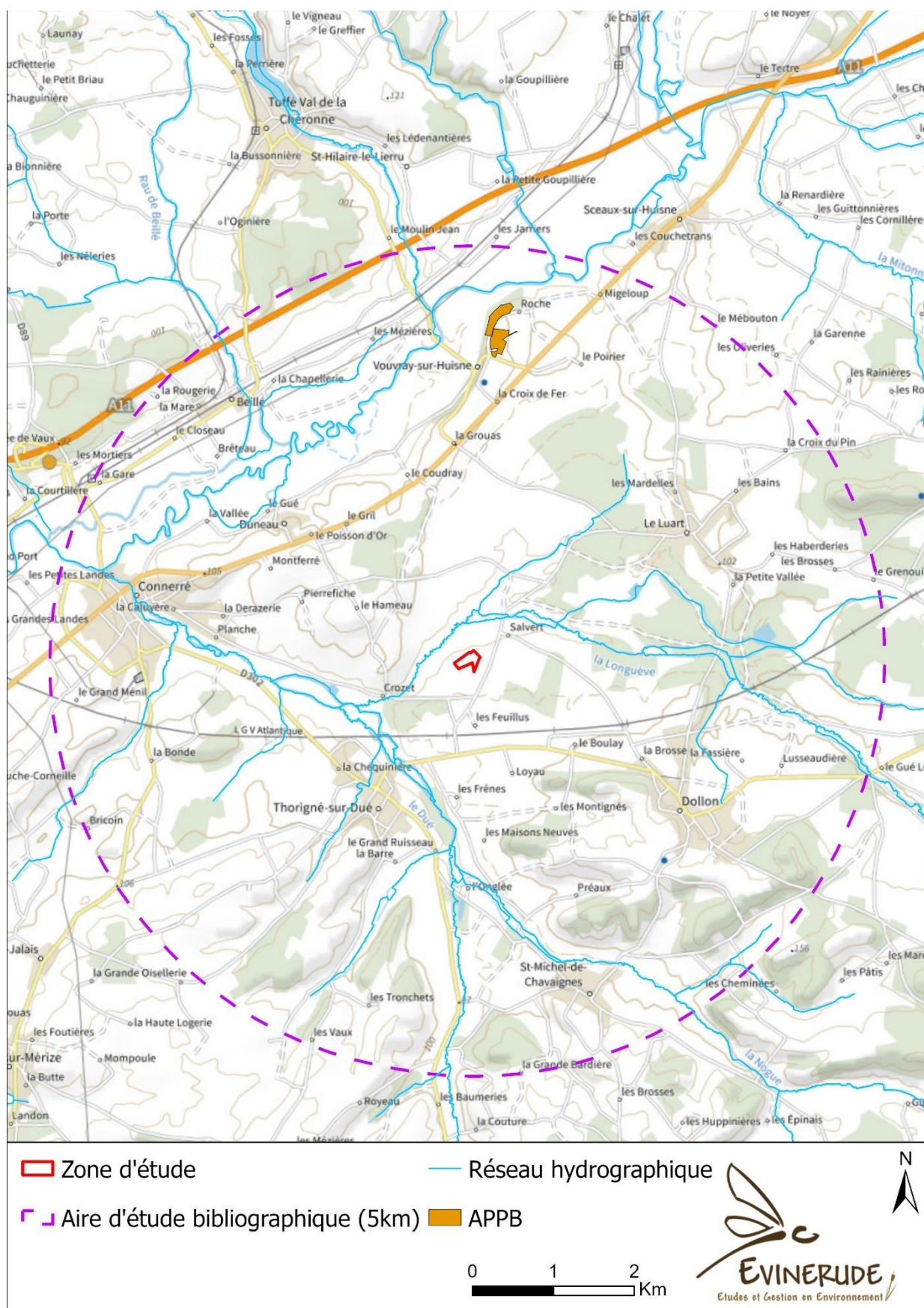


Figure 11 : Localisation des APPB présents dans l'aire d'étude bibliographique (5 km)

6.1.6 Autres périmètres

Une zone de mesure compensatoire est située à 4,6km à l'ouest.

Aucun autre périmètre de type Réserve Naturelle, sites CEN ou Réserve de Biosphère n'est connu au sein de l'aire d'étude bibliographique.

6.1.7 Géologie

La zone d'étude est concernée par 1 entité géologique :

- Formation d'alluvion anciennes et récentes de basse terrasse (40)

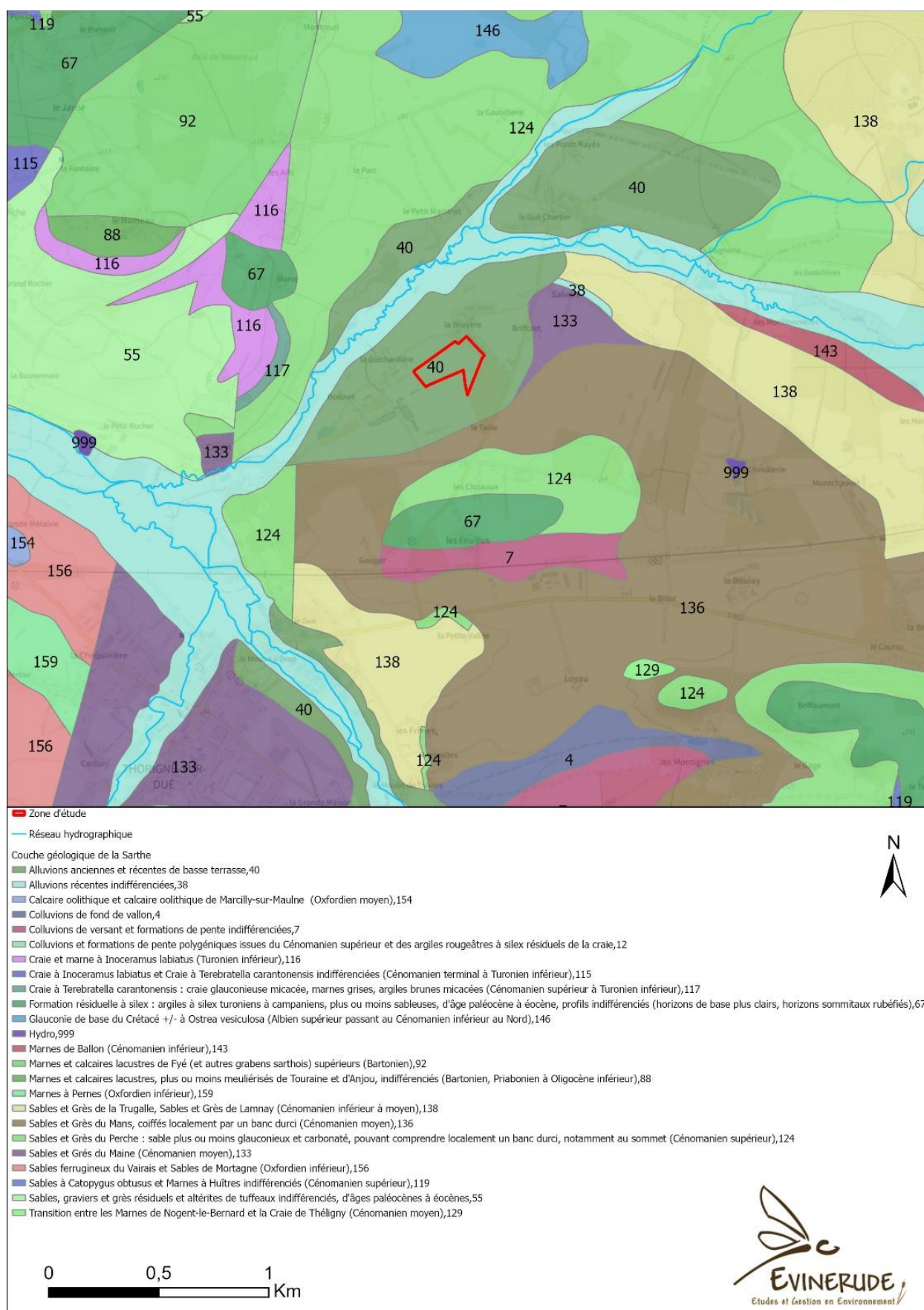


Figure 12 : Cartographie des couches géologiques

6.1.8 Lithologie

La zone d'étude n'est concernée que par une seule entité lithologique.

Elle est sur des luvisols Unité Cartographique de Sol (UCS) n°5.0 issus des terrasses alluviales de l'Orne Saosnoise et de l'Huisne, argilo-caillouteux à sablo-caillouteux très épais, majoritairement lessivés et hydromorphes, localement colluvionnés. En majorité un Type de sol correspondant au LUVISOL-REDOXISOL(30%).

Les luvisols sont des sols épais (plus de 50 cm) caractérisés par l'importance des processus de lessivage vertical (entraînement en profondeur) de particules d'argile et de fer essentiellement, avec une accumulation en profondeur des particules déplacées. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique et fonctionnelle nette entre les horizons supérieurs et les horizons profonds. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver.

Sur le site ces sols présentent à la fois les critères des luvisols, présentant un lessivage (entraînement en profondeur) marqué d'argile et de fer et des rédoxisols, présentant un engorgement temporaire en eau qui se traduit par une coloration bariolée du sol.

Ce sol peut se révéler caractéristique de zones humides, notamment si la topographie y est favorable (dépression ou zone de plateau).

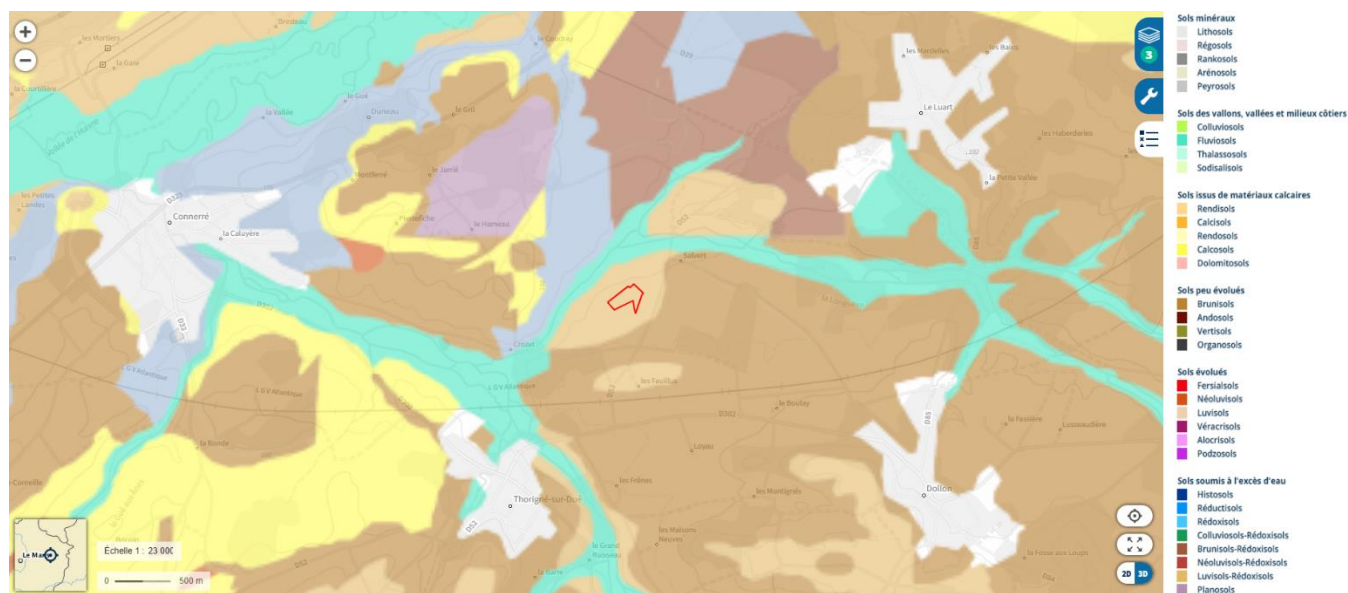


Figure 13 : Cartographie des sols. Source : géoportail

6.1.9 Synthèse des zonages environnementaux

Tableau 6 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique

Intitulé	Numéro	Distance au projet	Lien écologique
ZNIEFF de Type 1			
PRAIRIE HUMIDE AU NORD-OUEST DE L'ONGLEE	520016165	3,4km au Nord-nord-ouest	Faible
CARRIERES SOUTERRAINES ET COTEAUX DE ROCHE	520006745	3,7km au Nord	Faible
ZNIEFF de Type 2			
VALLEE DE L'HUISNE DE CONNERRE A SCEAUX-SUR-HUISNE	520006708	2,8km au Nord-ouest	Faible
ZSC			
Carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne	FR5200652	3,8km au Nord	Faible
Massif forestier de Vibraye	FR5200648	11km à l'Est	Très faible
Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan	FR5200647	12km au Sud-ouest	Faible
APPB			
Carrières Souterraines Des Roches A Vouvray-Sur-Huisne Et Sceaux-Sur-Huisne	FR3800843	3,7 km au Nord	Faible

L'aire d'étude bibliographique de 5 km intercepte 4 zonages environnementaux : 3 ZNIEFF (2 de type 1 et 1 de type 2) ainsi qu'une ZSC et un APPB.

L'aire d'étude bibliographique de 15 km intercepte deux sites Natura 2000, les deux sont des Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats).

Un lien écologique est possible entre certains de ces zonages et le site d'étude. Ce lien écologique est jugé plus ou moins fonctionnel en fonction de la distance par rapport au site, mais également par rapport à la fragmentation des habitats. Ce lien est globalement jugé **faible**.

6.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

6.2.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Prévue par la loi NOTRe (loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Pays Val de Loire (SRADDET) a été voté par la Région et approuvé par le préfet de la Région le 4 février 2020.

Ce document identifie quatre grandes lignes directrices :

- D'équilibre et d'égalité des territoires,
- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- De désenclavement des territoires ruraux
- D'habitat,
- De gestion économe de l'espace,
- D'intermodalité et de développement des transports,
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- De lutte contre le changement climatique,
- De pollution de l'air,
- De protection et de restauration de la biodiversité,
- De prévention et de gestion des déchets.

Le SRADDET vient se substituer, à compter de son approbation, aux schémas préexistants suivants : Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**.

À l'échelle régionale, la zone d'étude se situe sur un secteur à fort enjeu écologique mais au sein d'aucun réservoirs de biodiversité. Cependant, un cours d'eau et donc une sous-trame des milieux aquatiques assurant la connexion entre les réservoirs de biodiversité circulent à proximité du site d'étude.

Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue sont jugés **modérés** à l'échelle du SRADDET

L'OFFRE DE TRANSPORT RÉGIONAL ADAPTÉE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES



The diagram illustrates three types of transitions: **Transition démographique** (demographic), **Transition environnementale** (environmental), and **Transition numérique** (digital). Each transition is represented by a green icon: a family for demographic, a leaf and sun for environmental, and a computer monitor for digital.

A map of the Paris region and surrounding areas. The map shows major cities and their connections. The study area is highlighted in the west, near Nantes and Angers. The map includes labels for Rennes, Laval, Le Mans, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Ancenis, Cholet, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Niort, Poitiers, and Tours. The Paris region is shown in the center, with the Seine river and the city of Paris labeled.



Prestation :	Prédiagnostic écologique – Projet de volière photovoltaïque (72)
Référence document :	TECHNIQ-SOLR_1_Dollon
Version :	1

Prestation :	Prédiagnostic écologique – Projet de volière photovoltaïque (72)
Référence document :	TECHNIQ-SOLR_1_Dollon
Version :	1

6.2.2 Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

La commune de Dollon fait partie du territoire du SCOT du territoire réuni des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille. Par arrêté du 28 juin 2018, le préfet de la Sarthe a approuvé le périmètre.

Élaboré à partir des souhaits et aspirations de chaque entité membre du Pays, le SCoT a vocation à fournir aux élus un cadre juridique pour traduire de façon opérationnelle le projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le SCoT du Perche Sarthois met en avant dans son « [diagnostic territorial](#) » trois objectifs, pour permettre la protection et la valorisation des espaces naturels, ruraux et urbains :

- Sensibiliser les acteurs (habitants, professionnels et élus) à la protection de l'environnement dû à Des paysages diversifiés de qualité
- Développer les relations avec ces organismes dû à Un Pays aux portes de deux Parcs Naturels Régionaux
- Valoriser « intelligemment » Des sites prestigieux : ZNIEFF, Natura 2000, ENS

Le SCoT du Perche Sarthois met en avant dans sa « [charte de territoire](#) » quatre actions pour le développement durable :

- Agir pour un environnement propre.
- Conserver les espaces naturels et la biodiversité
- Préserver et améliorer la gestion de l'eau.
- Maintenir une agriculture respectueuse des milieux et des territoires

La zone d'étude est située à proximité d'un réservoir de biodiversité de la trame bleue mais n'est pas implantée directement sur des zones à enjeux écologiques. Par ailleurs, le projet ne va pas à l'encontre des objectifs du SCOT.

Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue sont jugés **faibles**.

6.2.3 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 16 juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays Calaisien a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'arrêté du 12 décembre 2016 a conduit à la création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille au 1er janvier 2017. Cette nouvelle intercommunalité est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Calaisien et de la Communauté de Communes du Val de Brayre. Pour donner suite à cette fusion, les élus ont décidé, lors du conseil communautaire du 29 juin 2017, d'étendre le PLUi du Pays Calaisien à l'ensemble de l'intercommunalité : l'élaboration du PLUi des Vallées de la Brayre et de l'Anille a alors débuté.

Il définit trois grands axes, dont Valoriser le paysage et le patrimoine et prendre en compte les sensibilités environnementales lui-même décliné en objectifs :

- ORIENTATION 1. PRESERVER LE PATRIMOINE BATI
 - Objectif 1. PRESERVER LE PETIT PATRIMOINE RURAL QUI JALONNE LES PAYSAGES ET PARTICIPE A L'IDENTITE LOCALE
 - Objectif 2. PERMETTRE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE REMARQUABLE GRACE AU CHANGEMENT DE DESTINATION
 - Objectif 3. ENCADRER LE DEVELOPPEMENT URBAIN POUR PRESERVER LES PAYSAGES ET LES FORMES URBAINES TRADITIONNELLES
- ORIENTATION 2. PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL
 - Objectif 1. PRESERVER LES ZONES HUMIDES IDENTIFIEES
 - Objectif 2. FAVORISER LE MAINTIEN DES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
 - Objectif 3. PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES TOUT EN PRESERVANT LES TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS
- ORIENTATION 3. LIMITER LES RISQUES ET LES NUISANCES
 - Objectif 1. LIMITER LE RISQUE D'INONDATION AVERE
 - Objectif 2. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE DE POLLUTION

Identifier les sites pollués situés en dehors du tissu urbain et limiter leur constructibilité (ces sites pourront cependant accueillir des parcs photovoltaïques).

- Objectif 3. NE PAS RAPPROCHER L'HABITATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES POUVANT GENERER DES NUISANCES
- Objectif 4. PRESERVER LES HAIES JOUANT UN ROLE CONTRE L'EROSION DES SOLS

La zone d'étude n'est située dans aucun réservoir ou aucun corridor de la trame verte ou bleue.

Toutefois, elle se situe à proximité d'un réservoir de biodiversité aquatique et un corridor arboré secondaire. Le présent projet répond parfaitement à l'objectif 3 de l'orientation 2.

Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue sont jugés **faibles**.

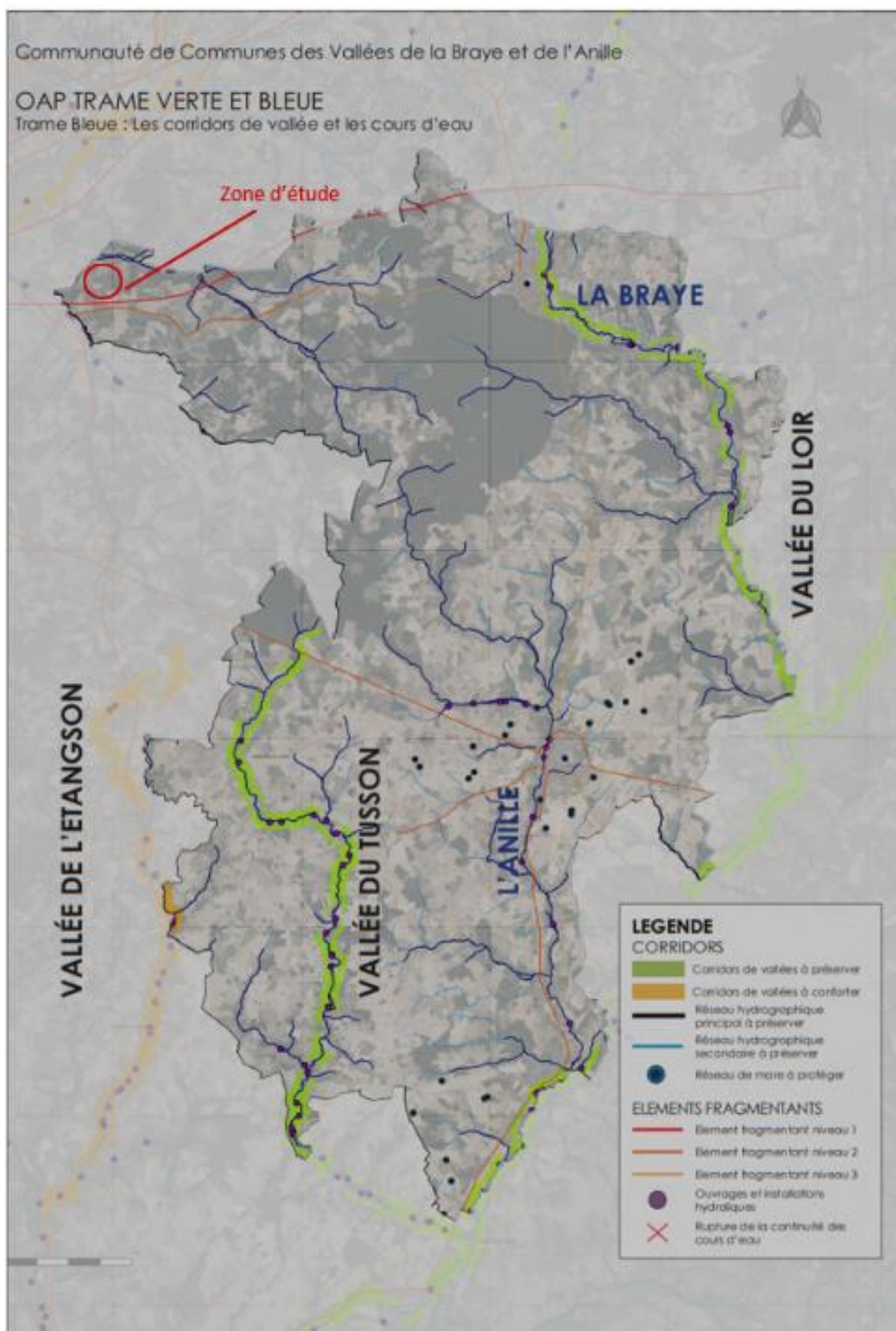


Figure 16 : Carte des continuités écologiques au niveau du PLU

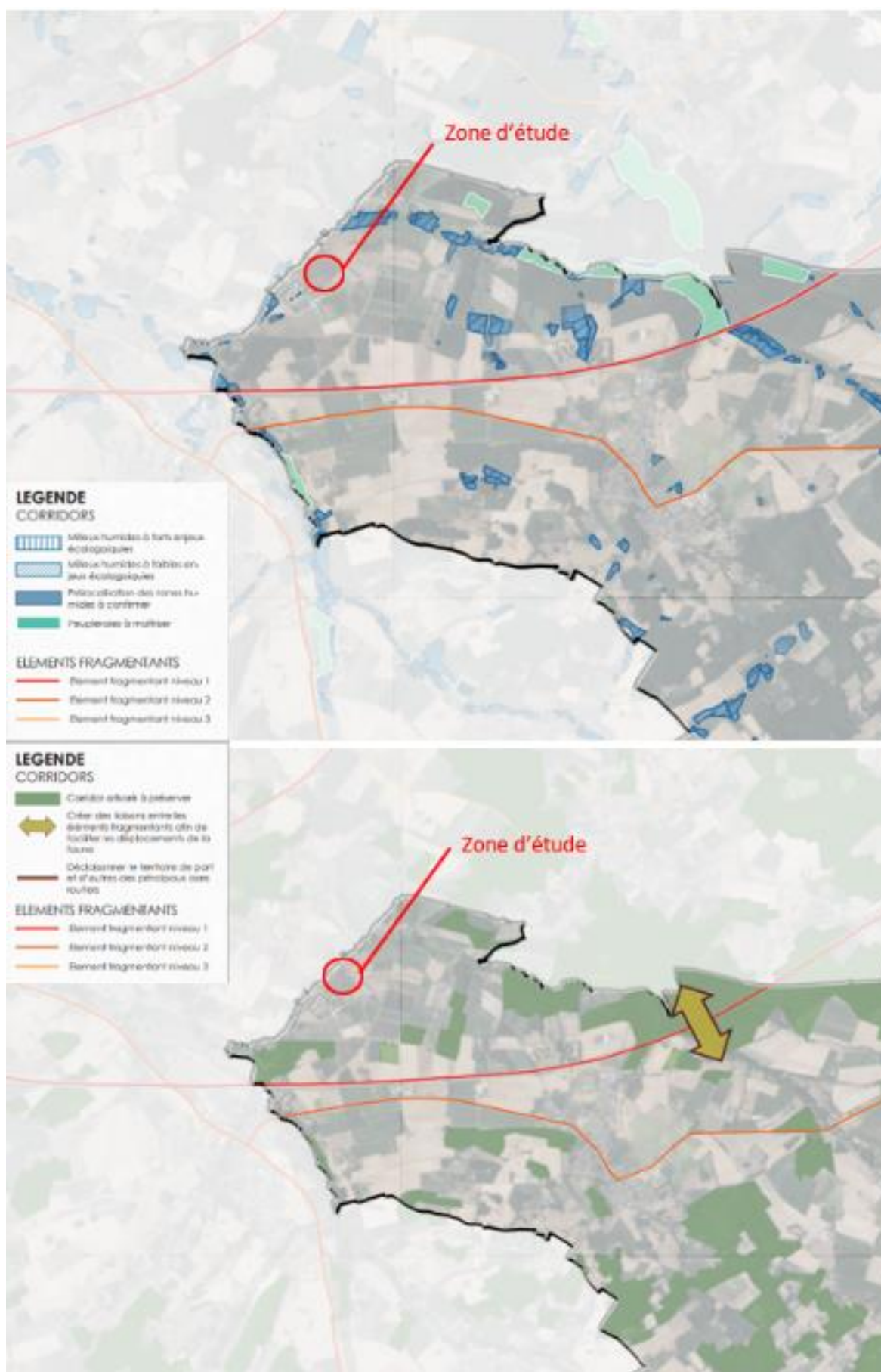


Figure 17 : Trame verte et bleu au niveau de la zone d'étude (OAP Plu)

6.3 Diagnostic écologique

6.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude rapprochée

Le présent pré diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et de la campagne de terrain réalisée le 05/06/2025.



Figure 18 : Site d'étude

La zone d'étude s'inscrit dans un milieu agricole rurale. Celle-ci se trouve aux abords d'un corps de ferme et d'un verger en amont de Thorigné-sur-Dué et au Sud de la rivière : la Longuève.

6.3.1.1 Description des habitats

4 habitats naturels et semi-naturels et 2 habitats d'origine anthropique ont été identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée.

- **Milieux naturels et semi-naturels** : Prairie mésophile altérée, Prairie de fauche mésophile, Jonchaie haute et Formation de Robinier
- **Milieux anthropiques** : Chemin enherbé, Jeune plantation d'arbres

Tableau 7 : Description des habitats présents au sein de la zone d'étude

Intitulé (CCB)	Habitat élémentaire EUNIS (European Nature Information System) - Description générale	Typologie Natura 2000	ZH ¹	Etat de conservati on	Surface Longueur Pourcentage de la zone d'étude rapprochée	Description <i>in situ</i>	Enjeux
Milieux naturels et semi-naturels							
Prairie mésophile altérée (87.2)	E2.8 - Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles Formations végétales basses à annuelles sur des emplacements mésophiles piétinés, par exemple les communautés du <i>Saginion procumbentis</i> avec <i>Sagina procumbens</i>, <i>Sagina apetala</i>, <i>Spergularia rubra</i>, <i>Juncus bufonius</i>, <i>Poa supina</i>, <i>Veronica serpyllifolia</i>.	-	-	Dégradé à Très dégradé	6 888 m² 17,7 %	Cette formation correspond nord de l'aire d'étude. Cortège floristique : <i>Matricaria chamomilla</i>, <i>Plantago major</i>, <i>Rumex obtusifolius</i>, <i>Poa annua</i>, <i>Juncus bufonius</i>, <i>Papaver rhoeas</i>, <i>Vicia sativa</i> Statut Cet habitat présente un enjeu jugé très faible L'état est jugé dégradé à très dégradé au plus proche du bâtiment agricole par la présence de sol nue dû au piétinement.	Très Faible

Jonchaie haute (53.5)	D5.3 - Zones marécageuses dominées par <i>Juncus effusus</i> ou d'autres grands <i>Juncus</i> Populations de grandes espèces du genre <i>Juncus</i> envahissant des zones marécageuses fortement pâturées ou piétinées, ou (avec <i>Juncus effusus</i>) des bas-marais acides et des tourbières hautes eutrophisées, notamment dans le voisinage de colonies d'oiseaux. Cette unité exclut les jonchaies des prairies humides surpâturées (E3.4), où le sol est gorgé d'eau pendant moins de la moitié de l'année.	-	oui	Bon	1 520 m² 3,9 %	Cet habitat est composé à 90% de <i>Juncus inflexus</i> puis des taches d'orties ou d'autre plante des milieux pâturée. Cortège floristique : <i>Juncus inflexus</i>, <i>Persicaria maculosa</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Calamagrostis epigejos</i>, <i>Juncus tenuis</i> Statut Cet habitat présente un enjeu jugé modéré du fait de son caractère humide L'état est jugé Bon	Modéré
Prairie de fauche mésophile (38.2)	E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes Prairies de fauche mésotrophes des basses altitudes d'Europe, fertilisées et bien drainées, avec <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Trisetum flavescens</i>, <i>Anthriscus sylvestris</i>, <i>Heracleum sphondylium</i>, <i>Daucus carota</i>, <i>Crepis biennis</i>, <i>Knautia arvensis</i>, <i>Leucanthemum vulgare</i>, <i>Pimpinella major</i>, <i>Trifolium dubium</i>, <i>Geranium pratense</i>. Elles sont surtout caractéristiques des zones némorale et boréonémorale d'Europe, mais s'étendent jusqu'à la Cordillère centrale, aux Apennins et à la zone supraméditerranéenne de la péninsule balkanique et de la Grèce.	-	-	Bon	28 371 m² 72,9 %	Cette formation correspond au deux-tier sud de l'aire d'étude. Cette prairie se caractérise par une végétation haute non-semée. Cortège floristique : <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Trifolium pratensis</i>, <i>Poa pratensis</i>, <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Holcus lanatus</i>, <i>Ranunculus acris</i>, <i>Achillea millefolium</i> Statut Cet habitat présente un enjeu jugé faible L'état est jugé Bon	Faible

Formation de Robinier (83.324)	G1.C3 - Plantations de Robinia Plantations et formations spontanées de Robinia pseudacacia. Végétation des alliances du Chelidonio-Robinion et du Balloto nigrae-Robinion.	-	-	Dégradé	Zoned'étude rapprochée uniquement Cet habitat présente un enjeu jugé très faible L'état est jugé dégradé par la présence d'espèces exotiques envahissantes.	Très Faible
Milieux anthropiques						
Jeune plantation d'arbres (84.1)	G5.1 - Alignements d'arbres Alignements plus ou moins ininterrompus d'arbres formant des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes, généralement utilisés comme abri ou ombrage. Les alignements d'arbres diffèrent des haies (FA) en ce qu'ils sont composés d'espèces pouvant atteindre au moins 5 m de hauteur et qu'ils ne sont pas régulièrement taillés sous cette hauteur.	-	-	Dégradé	200m Il s'agit d'alignements d'arbres planté en alternance d'essence jeune en plus ou moins mauvaise santé. Cortège floristique : <i>Quercus rubra</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Acer campestre</i> Statut Cet habitat présente un enjeu jugé très faible L'état est jugé dégradé par la présence d'espèces exotiques de faible envergure	Très faible

Chemin enherbé (87.1)	E5.13 - Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées Communautés de plantes pionnières, introduites ou nitrophiles colonisant des terrains vagues, des milieux naturels ou semi-naturels perturbés, des bords de routes et d'autres espaces interstitiels ou terrains perturbés dans les domaines arctique, boréal, némoral, méditerranéen, steppique, désertique ou tropical du Paléarctique.	-	-	Bon	2 140 m² 5,5 %	Il s'agit des chemins d'accès au verger intégré ou bordant la zone d'étude. Cortège floristique : <i>Trifolium repens</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Poa annua</i> Statut Cet habitat présente un enjeu jugé très faible L'état est jugé bon	Très faible
------------------------------	---	---	---	-----	--	--	--------------------

1 : selon l'arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides)

Cortège floristique : en gras = espèces dominantes ; souligné = espèces indicatrices de l'habitat ; **en vert** : espèce exotique envahissante

Tableau 8 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude



Prairie mésophile altérée (87.2)



Jonchaie haute (53.5)



Prairie de fauche mésophile (38.2)



Jeune plantation d'arbres (84.1)



Formation de Robinier (83.324)



Chemin enherbé (87.1)



Figure 19 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques

6.3.1.2 Synthèse des habitats et enjeux de conservation

Tableau 9 : Synthèse des habitats naturels observés dans la zone d'étude (Surface totale : 2,3 ha)

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	EUNIS	EUR28	Zone humide floristique ¹	Surface	ELC
Prairie mésophile altérée	(87.2)	E2.8	-	-	6 888 m ²	Très Faible
Jonchaie haute	(53.5)	D5.3	-	oui	1 520 m ²	Modéré
Prairie de fauche mésophile	(38.2)	E2.2	-	-	28 371 m ²	Faible
Formation de Robinier	(83.324)	G1.C3	-	-	ZER uniquement	Très Faible
Jeune plantation d'arbres	(84.1)	G5.1	-	-	200m	Très faible
Chemin enherbé	(87.1)	E5.13	-	-	2 140 m ²	Très faible

1 : selon le critère floristique au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

H : Habitat caractéristique des zones humides selon l'annexe II de l'Arrêté du 24 juin 2008

ELC : Enjeu Local de Conservation

Code Corine Biotopes : COordination et Recherche de l'INformation en Environnement

EUNIS : European Nature Information System

EUR28 : Cahier d'habitats Natura 2000

Synthèse des habitats naturels et anthropiques

Le site d'étude est caractérisé par une mosaïque d'habitats à vocation agricole. L'enjeu d'un de ces habitats est **modéré** et les autres ont des enjeux allant de **très faible** à **faible**.



Figure 20 : Enjeux de conservation relatifs aux habitats naturels et anthropiques

6.3.2 Flore

6.3.2.1 Flore patrimoniale

Bibliographie

Une synthèse bibliographique a été réalisée afin de visualiser les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur la zone d'étude. Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et la base de données du conservatoire botanique national de Brest (eCalluna), 19 espèces végétales jugées patrimoniales sont recensées à l'échelle du territoire de la Commune de Dollon et Duneau (commune voisine) et des zonages environnementaux à proximité.

Les espèces retenues comme patrimoniales sont celles bénéficiant d'un statut de protection (national, régional ou départemental) et/ou celles mentionnées dans la liste rouge des espèces végétales à un rang supérieur à « quasi-menacé » (inclus). D'après les habitats présents sur le site, les espèces patrimoniales potentielles sont présentées ci-dessous :

Tableau 10 : Synthèse des espèces patrimoniales potentielle sur site recensées dans la bibliographie locale

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
Phelipanche purpurea*	Phélipanche pourpre	-	NT	LC	prairies mésohydriques, fauchées, planitiaies à montagnardes	5-7	Faible
Scorzonera humilis	Scorsonère humble	DV01	LC	LC	jonçaises des prés paratourbeux acidophiles, atlantiques	5-6	Modéré

* Déterminante ZNIEFF ; LRR : Liste Rouge Régionale ; LRN : Liste Rouge France ; VU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; PN : « Protection nationale », PR : « Protection régionale ; ELC : Enjeu Local de Conservation.

Résultats d'inventaires

Ces espèces n'ont pas été contactées lors de la prospection. La période d'inventaire correspondant à leur phénologie, **celles-ci ne sont plus jugées potentielles.**

Synthèse de la flore patrimoniale

L'enjeu relatif à la flore patrimonial est donc jugé **très faible**, du fait qu'aucune espèce patrimoniale n'a été contactée et que l'inventaire a permis de couvrir la période durant laquelle les espèces jugées potentielles sont en fleurs.

6.3.2.2 Espèces exotiques envahissantes

Deux espèces ont été trouvées sur le site : le chêne rouge et

Tableau 11 : Liste des espèces invasives (Pays de la Loire) recensées au sein de l'aire d'étude

Nom vernaculaire Nom scientifique	Invasive	Habitat colonisé	Répartition sur le site	Période de floraison
Chêne rouge <i>Quercus rubra</i>	A surveiller	Jeune plantation d'arbres	Ponctuelle	4-5
Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>	Averée	Formation de Robiniers	Ouest de la zone d'étude	5-6



Robinier faux acacia à gauche et Chêne rouge à droite (source : site d'étude)

Synthèse de la flore invasive

L'enjeu relatif à la flore invasive est jugé **faible**, une des espèces a été plantée sur site (Chêne rouge) et l'autre espèce a été observée de manière ciblée en limite de zone d'étude (Robinier).

6.3.3 Zones humides

6.3.3.1 Critère floristique

Un habitats naturels caractéristiques des zones humides floristiques au sens de l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 a été identifié au sein de la zone d'étude. Il est présenté ci-dessous :

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Natura2000 EUR28	Surface de la zone d'étude
Jonchaie haute	53.5	/	1 520 m².

Des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de la zone d'étude rapprochée sont cotés "pro parte" (potentiellement humide) dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique (relevé d'informations variées permettant de décrire la communauté végétale en place et son contexte) en période favorable pour permettre de statuer sur leur caractère humide ou non. Seuls les habitats présents au sein de la zone d'étude stricte sont présentés ci-dessous :

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Natura2000 EUR28	Surface de la zone d'étude
Prairie de fauche mésophile	38.2	/	28 3701 m²
Chemin enherbé	87.1	/	2 140 m²

Les relevés floristiques effectués permettent d'affirmer qu'aucun de ces habitats n'est caractéristique de zone humide floristique.

La surface concernée par des zones humides floristiques sur la zone d'étude est de **1 520 m²**.

6.3.3.1 Critère pédologique

Au total, 5 sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude, en particulier aux abords des habitats caractéristiques de zones humides. Parmi les sondages, aucun d'entre eux n'a révélé des sols caractéristiques de zones humides.

Ces derniers mettent en évidence 3 profils types, les différents sondages pouvant être regroupés de la manière suivante.

- Profil 1 (classe I-II-III) : sondages n°2, n°4
- Profil 2 (classe I-II) : sondages n°3 ;
- Profil 3 (classe IIc) : sondages n°5 ;
- Profil 4 (classe IVc) : Sondage n°1 ;

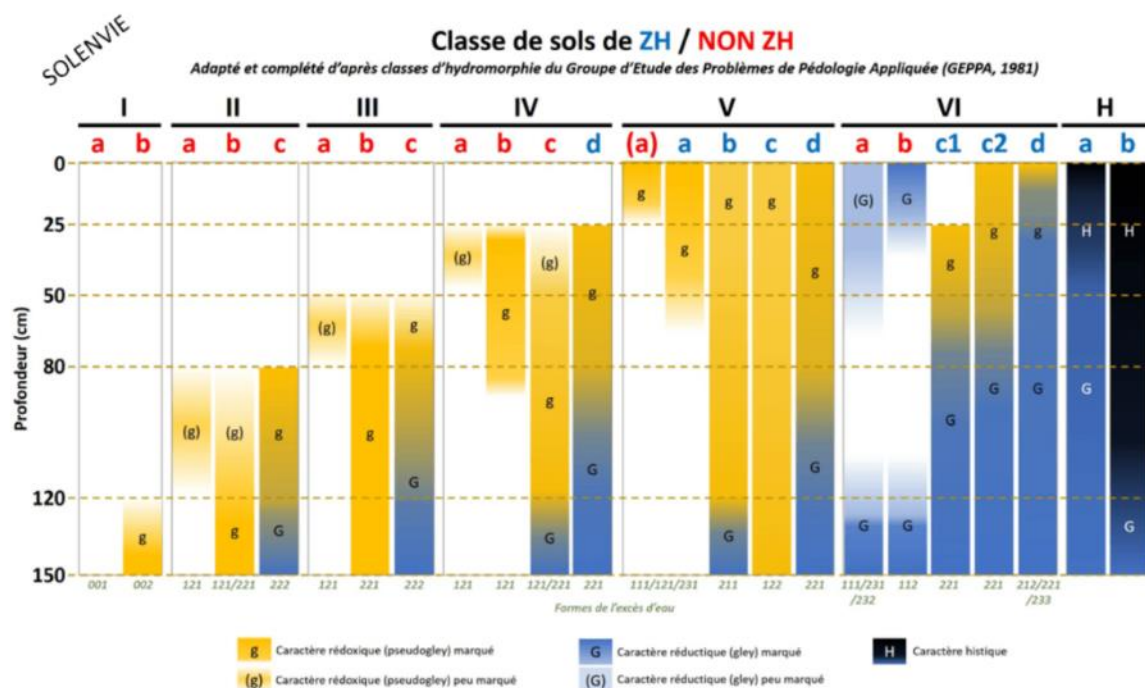


Figure 21 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

SYNTHESE

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la caractérisation des zones humides, l'ensemble des zones humides floristiques identifiées ainsi que les zones humides pédologiques sont considérées comme des zones humides effectives. Elles représentent une surface totale de **0,22 ha de zones humides soit 3,9 % de la zone d'étude**.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des sondages pédologiques effectués au sein de l'aire d'étude.

Tableau 12 : Conclusion de l'expertise des sondages pédologiques

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Traces histiques	Venue d'eau	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
1	Apparition à 40 cm	Refus à 91cm	-	-	IVc	Non
2	-	-	-	-	I-II-III	Non
3	-	-	-	-	I-II	Non
4	-	-	-	-	I-II-III	Non
5	Apparition à 50 cm	Apparition à 90cm	-	-	IIIc	Non

**** se prolongent et s'intensifient en profondeur**

La carte suivante localise les sondages pédologiques.



Figure 22 : Cartographie des zones humides pédologique

6.3.4 Fonctionnalité des zones humides identifiées

A l'issu de la campagne pédologique, une zone humide a été identifiée.

6.3.4.1 Jonchaie de la Guichardière

Cette Jonchaie est alimentée par un drain et un canaux/fossé situé à l'arrière du bâtiment agricole. Une végétation hygrophile s'y développe. Cette zone humide pâturée par des poules semble peu fonctionnelle. Une fiche descriptive de cette zone humide est présentée ci-après :



Figure 23 : Photographie de la Jonchaie de la Guichardière

Intitulé de la zone humide : Jonchaie de la Guichardière

Accessibilité : Parcelle privée

Principaux enjeux de Biodiversité

HABITATS NATURELS (cf. typologie)	Code CB	intitulé
	53.5	Jonchaie haute

ESPECES FLORISTIQUES	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de pieds	localisation

ESPECES FAUNISTIQUES	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus	Statut (reproduction, chasse...)

Fonctionnalité écologique

Entrées d'eau :

Cours d'eau ☐ Canaux / fossés ☒ Sources ☐ Nappes ☐ Précipitations ☒
Plans d'eau ☐ Ruissellement diffus ☒ Eaux de crues ☐ Eaux usées ☒

Indiquer si possible l'origine, la fréquence / permanence :

Sorties d'eau :

Cours d'eau ☐ Canaux / fossés ☐ Pompage ☐ Drainage ☒ Nappes ☐
Evapo-transpiration ☒ Plans d'eau ☐ Débordement / Ruissellement diffus ☐

Connectivité avec d'autres Zones Humides oui ☐ non ☒

Si oui préciser :

Rôle, fonction et valeurs

Zone d'expansion des crues ☐ Régulation débits d'étiage ☐
Préservation ressource AEP ☐ Biodiversité - fonctionnalité ☒
Préservation qualité de l'eau ☐ Culturel, identité locale ☐
Usages agricoles ⁽¹⁾ ☐ Usages autres ⁽¹⁾ ☐

⁽¹⁾ : préciser :

Contexte socio-économique

- **Usages et activités / degré de menaces et problématique de préservation:**

Usages / degré de menaces d'origine anthropique :

Nature	Directe (sur le site)	😊 😐 😞	A proximité (espace de fonctionnalité)	😊 😐 😞
Activités agricoles ⁽¹⁾	☒	😊	☐	
Activités sylvicoles ⁽²⁾	☐		☐	
Drainage	☒	😊	☐	
Détournement alimentation	☐		☐	
Alimentation d'eau non naturelle	☐		☐	
Irrigation	☐		☐	
Comblement	☐		☐	
Dépôts matériaux, déchets	☐		☐	
Extraction de matériaux	☐		☐	
Création de plans d'eau	☐		☐	
Rejets de substances polluantes	☐		☐	
Captage AEP	☐		☐	
Fréquentation ⁽³⁾	☐		☐	
Infrastructures et équipements ⁽⁴⁾	☐		☐	
Démoustication	☐		☐	

⁽¹⁾ : préciser : Un enclos à poule ou poulailler

⁽²⁾ : préciser :

⁽³⁾ : préciser (pêche, chasse, promenade...):

⁽⁴⁾ : préciser (habitations, routes, pistes ...):

Etat de conservation des Habitats naturels / problématique de gestion – restauration :

Dynamique d'embroussaillage : forte (1) ☐ moyenne (2) ☐ faible (3) ☐ très faible (4) ☒

Forte : taux > 50%, moyenne : entre 50% et 25%, faible <25%, très faible <5%

Espèce(s) de ligneux rencontrées :

Remarque(s) :

Dynamique d'eutrophisation : forte (1) ☒ moyenne (2) ☐ faible (3) ☐ nulle (4) ☐

Source / apports : Poules.....

Espèces invasives / recouvrement : fort (1) ☐ moyen (2) ☐ faible (3) ☐ émergent (4) ☐

Forte : taux > 50%, moyenne : entre 50% et 25%, faible <25%, émergent < 5%

Espèce(s) rencontrées :

Faisabilité d'une restauration hydraulique du système : nulle (1) ☐ moyenne (2) ☒ forte (3) ☐

6.3.5 Faune

6.3.5.1 Mammifères (hors chiroptères)

Bibliographie

La base de données communale et la maille SFEPM mentionne la présence de 9 espèces de mammifères hors chiroptères. Parmi celles-ci, 3 sont protégées à l'échelle nationale : l'**Écureuil roux**, **Hérisson d'Europe**, le **Campagnol amphibie**. Une espèce présente un état de conservation vulnérable : le **Campagnol amphibie**. Parmi ces espèces, une seule d'entre elles est jugée potentielle sur la zone d'étude et est décrite ci-dessous :

- Le **Hérisson d'Europe** est une espèce insectivore dotée d'une grande capacité d'adaptation et qui peut occuper divers milieux tels que : les jardins, les parcs, les haies, les sous-bois et les lisières forestières. Il utilise ces habitats pour se nourrir, hiberner et se reproduire. Bien que protégée, l'espèce est relativement commune dans son aire de répartition. Son enjeu intrinsèque est ainsi jugé **faible**.

Résultats des inventaires

Lors du passage, une espèce de mammifères a été inventoriée : le lièvre d'Europe.

S'agissant d'un groupe taxonomique discret et difficilement observable, c'est la récurrence des passages qui permet d'obtenir des indices de présence des espèces. Ainsi, un pré-diagnostic ne permet pas d'établir une liste exhaustive des espèces présentes sur la zone d'étude. Néanmoins, 90% du site est clôturé, limitant la potentialité. Certaines espèces comme le **Hérisson d'Europe** restent potentielles sur la zone d'étude.

Tableau 13 : Synthèse des enjeux des mammifères sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces avérés								
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Espèces potentiels								
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	A/T	Faible

Légende : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitat ; LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale ; EI = Enjeu Intrinsèque ; ELC = Enjeu Local de Conservation ; LC = Préoccupation mineure ; A = Alimentation ; T = Transit

SYNTHÈSE

Une espèce patrimoniale est jugée potentielle en alimentation et en transit sur la zone d'étude : le **Hérisson d'Europe** (enjeu **faible**). Sur la zone d'étude, il est susceptible de fréquenter le chemin enherbé.

Au cours du passage réalisé, le Lièvre d'Europe a été recensée hors zone d'étude. Il peut utiliser le chemin enherbé.

Ainsi, l'enjeu associé aux mammifères est jugé **faible**.

La cartographie ci-dessous localise les habitats favorables aux espèces de mammifères potentielles :



Figure 24 : Cartographie des habitats favorables aux espèces de mammifères potentielles

6.3.5.2 Chiroptères

Bibliographie

La base de données communale et la maille SFEPM mentionne la présence de 11 espèces de Chiroptères. Tous les chiroptères sont protégés et présent en annexe IV de la DHFF en France : **Sérotine commune, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Noctule commune, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl** et la **Pipistrelle de Nathusius**. Trois sont aussi présent en annexe II : **Le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe**. Trois sont vulnérable à l'échelle régionale : la **Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine commune et La Noctule commune** qui est possède un double statut vulnérable (nationale et régionale). Parmi ces espèces, la guilde des milieux semi-ouverts est jugée potentiel notamment la **Sérotine commune** :

- **La Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) est une espèce ubiquiste de plaine, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes. Elle chasse à moyenne altitude (autour de 20 m) à proximité des lisières, des huppiers. Elle peu pratiquer une chasse à ras la végétation herbacée (20cm). Son rayon de dispersion s'étend à 5 km autour du gîte. Elle gîte en hiver dans des anfractuosités très diverses : entre l'isolation et les toitures, dans des greniers, dans des églises... En été, elle s'installe dans des bâtiments très chauds, au sein de combles ou en fissure. Elle est inscrite sur le Plan National d'action en faveur des chiroptères. Son enjeu de conservation est jugé modéré. **Sur le site la potentialité d'une station de chasse lui donne un enjeu potentiel faible.**

Résultats des inventaires

Aucun passage dédié n'a eu lieu. L'enjeu est basé sur une activité dans les normes nationale et régionale.

Tableau 14 : Synthèse des enjeux des mammifères sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces potentielles								
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art.2	IV	NT	NT	Faible	A/T	Très Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Art.2	IV	NT	VU	Modéré	A/T	Faible

Légende : PN = Protection Nationale ; DH = Directive Habitat ; LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale ; EI = Enjeu Intrinsèque ; ELC = Enjeu Local de Conservation ; LC = Préoccupation mineure ; A = Alimentation ; T = Transit

SYNTHÈSE

Une espèce patrimoniale est jugée potentielle en alimentation et en transit sur la zone d'étude : la **Sérotine commune** (enjeu **faible**). Sur la zone d'étude, elle est susceptible d'utiliser la prairie de fauche mésophile pour la chasse et le transit.

Ainsi, l'enjeu associé aux chiroptères est jugé **faible**.

La cartographie ci-dessous localise les habitats favorables aux espèces de mammifères potentielles :



Figure 25 : Cartographie des habitats favorables aux espèces de chiroptères potentielles

6.3.5.3 Oiseaux

Bibliographie

La liste communale fait mention de 83 espèces sur la commune de Dollon. Parmi celles-ci, 61 sont protégées à l'échelle nationale, 10 sont d'intérêt communautaires (inscrites à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux) et 8 font l'objet d'un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale ou régionale (« Vulnérable », « En Danger » ou « En Danger Critique »). Parmi ces espèces, aucune n'est potentielle en reproduction sur site.

Résultats des inventaires

Le passage effectué a permis de mettre en évidence la présence de 11 espèces d'oiseaux sur le site ou à proximité : la **Bergeronnette grise**, le **Merle noir**, la **Fauvette à tête noire**, la **Pie bavarde**, le **Rougequeue noir**, le **Pigeon Ramier**, l'**Alouette des champs**, la **Buse variable**, la **Tourterelle turque**, le **Pinson des arbres** et le **Pic vert**. Aucune de ces espèces ne sont jugées potentielles en reproduction sur site ou ne possèdent un enjeu remarquable lors cette période.

Un seul passage en période de reproduction ne permet pas d'obtenir une liste exhaustive des espèces qui peuvent nicher sur la zone d'étude. Néanmoins, le site est relativement peu exploité tant par l'avifaune que l'entomofaune. La prairies « hautes », l'absence de strate buissonnante, ainsi que la présence des poules rends les parcelles peu accueillantes pour la reproduction.

Les enjeux concernant l'avifaune sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Synthèse des enjeux avifaunistiques

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		-	NT	NT	Faible	A/T	Très faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A/T	Très faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A/T	Très faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A/T	Très faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A/T	Très faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A/T	Très faible

Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
--------------------	------------------------------	--	---	----	----	-------------	-----	-------------

Légende : **PN** = Protection Nationale ; **DO** = Directive Oiseaux ; **LRN** = Liste Rouge Nationale ; **LRR** = Liste Rouge Régionale ; **EI** = Enjeu Intrinsic ; **ELC** = Enjeu Local de Conservation ; **LC** = Préoccupation mineure ; **NT** = Quasi-menacée ; **VU** = Vulnérable ; **EN** = En danger ; **NPO** = Nicheur possible

SYNTHÈSE

Au cours de l'inventaire, 11 espèces d'oiseaux ont été recensées mais aucune n'est patrimoniale.

Sur la zone d'étude, les prairies « hautes », l'absence de strate buissonnante, ainsi que la présence des poules empêche la reproduction pour de nombreuses espèces, reste la recherche d'alimentation sur la prairie de fauche mésophile.

L'enjeu associé à l'avifaune est donc jugé **très faible**

6.3.5.4 Reptiles

Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 4 espèces de reptiles sur la commune de Dollon. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et deux sont inscrites à l'annexe IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore : le **Lézard à deux raies** et le **Lézard des murailles**. Aucune de ces espèces n'est potentielles, le manque de place d'ensoleillement, la fréquentation importante des poules et les clôtures rend difficile l'installation du taxon.

Résultats des inventaires

Aucune espèce de reptile n'a été recensée au cours de l'inventaire, notamment pour les raisons citées précédemment.

SYNTHÈSE

Aucune espèce n'a été recensée sur la zone d'étude lors du passage.

Les milieux sont défavorables pour l'installation du taxon contrairement aux vergers à proximité.

L'enjeu pour les espèces de reptiles potentielles est jugé **nul**.

6.3.5.5 Amphibiens

Bibliographie

La base de données communale mentionne la présence d'une espèce d'amphibien sur la commune de Dollon. Toutes les espèces sont protégées à l'échelle nationale. Il s'agit de la **Grenouille agile** inscrite à l'annexe IV de la Directive Européenne Habitats. Le taxon n'est globalement pas susceptible de fréquenter la zone d'étude.

Résultats des inventaires

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée durant les inventaires. L'absence de points d'eau, qu'ils soient temporaires ou permanents, ainsi que les clôtures peuvent expliquer qu'aucun individu n'ai été contacté.

SYNTHÈSE

Pour le peu d'espèces recensées à l'échelle de la commune, aucune des espèces d'amphibiens n'est jugée potentiellement présente sur la zone d'étude.

Au cours de l'inventaire, aucun individu n'a été contacté. Aucun habitat ne semble propice au développement de ce groupe sur la zone d'étude.

Les enjeux liés aux amphibiens sur la zone d'étude sont jugés **nuls**.

6.3.5.6 Invertébrés

Bibliographie

Les listes communales mentionnent 34 espèces de Lépidoptères (papillons), 22 espèces d'Odonates, et 10 autres arthropodes sur la commune de Dollon. Parmi ces espèces, 2 sont protégées à l'échelle nationale, aucune ne possède des statuts de conservation défavorables aux échelles régionale et/ou nationale. Il s'agit : de l'**Agrion de Mercure** et du **Lucane cerf-volant**

Aucune de ces espèces n'est jugée potentielle en reproduction sur la zone d'étude.

Résultats des inventaires

Lors du passage, aucune espèce d'invertébré n'a été recensée.

À noter que, ce seul passage mené en période favorable pour les invertébrés, ne permet pas d'obtenir une liste exhaustive des espèces fréquentant la zone d'étude.

SYNTHÈSE

Le passage a été effectué à la bonne période concernant la phénologie de ce groupe, néanmoins les conditions n'étaient pas optimales. Aucune espèce n'ayant été contactée et aucune espèce patrimoniale n'étant jugée potentielle, l'enjeu est jugé **très faible** pour ce groupe.

6.3.6 Synthèse des enjeux faunistiques

- L'enjeu concernant les mammifères est jugé **faible**,
- L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **faible**,
- L'enjeu concernant les oiseaux est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les reptiles est jugé **nul**,
- L'enjeu concernant les amphibiens est jugé **nul**,
- L'enjeu concernant les invertébrés est jugé **très faible**.



Figure 26 : Enjeux réglementaires relatifs à la faune avérée et potentielle

6.3.7 Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte de zones agricole mêlant cultures, vergers et prairies.

Trame Verte

Au sein de la zone d'étude :

La zone d'étude est composée principalement de milieux de prairies et de milieux anthropisés. Elle est située dans un contexte agricole avec enclos, ce qui limite les interactions. La haie de robinier à l'ouest peut former une trame secondaire de déplacement. A proximité, le site est entouré par la D52 à l'est, la route communale la Longraie au sud ainsi que le cours d'eau la Longuève du nord jusqu'au sud-ouest. Ainsi, les continuités terrestres sont fortement fragmentées par les éléments routiers et naturels encerclant la zone d'étude.

Aux alentours de la zone d'étude :

Le réservoir de biodiversité que forment l'APPB « **Carrières Souterraines Des Roches A Vouvray-Sur-Huisne Et Sceaux-Sur-Huisne** » et les ZNIEFF de la « **VALLEE DE L'HUISNE DE CONNERRE A SCEAUX-SUR-HUISN** » est un corridor de passage pour la faune, la flore terrestre et aquatique. Cependant, il est fragmenté par la présence de la D323 et l'autoroute au nord.

À une échelle plus large, les alentours de la zone d'étude sont principalement des prairies et des cultures avec tout de même un réservoir forestier à l'est. Les milieux ouverts entrecoupés de haies délimitant les différentes parcelles sont perméables aux déplacements de la faune terrestre.

Les abords du cours d'eau la Longuève ainsi que le linéaire de haie et boisement en dessous constituent des corridors de passage terrestres secondaires à primaires.

Néanmoins, la présence d'une ligne de chemin de fer au sud limite les interactions possibles avec des réservoirs.

Trame Bleue

Au sein de la zone d'étude :

À l'échelle de la zone d'étude, aucun plan d'eau ou élément du réseau hydrographique n'a été répertoriée. La trame bleue est donc limitée.

Aux alentours de la zone d'étude :

À 250 m au nord de la zone d'étude circule le cours d'eau la Longraie qui constitue un axe de passage aquatique primaire.

Trame Noire

Située dans un contexte globalement rural, la zone d'étude ne semble pas très impactée par la pollution lumineuse, malgré la présence de Thorigné-sur-Dué au sud et de la D52.

SYNTHÈSE

Au sein de la zone d'étude, on ne retrouve pas de corridors, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. La présence d'une clôture à poule isole la zone d'étude. La haie de Robinier à l'ouest (hors site) peut tout de même constituer une trame terrestre secondaire.

La présence de nombreuses parcelles agricoles ainsi que de prairies et boisements aux alentours de la zone d'étude favorise la présence de corridors terrestres secondaires voire primaires. Ces derniers peuvent, cependant, être fractionnés par la présence de tronçons routiers ainsi que la ligne de chemin de fer au sud.

Concernant la trame bleue, elle est absente de la zone d'étude, notamment du fait qu'il n'y a pas de milieux en eau répertoriés sur ou à proximité.

À une échelle plus large, le cours d'eau la Longraie circule au nord de la zone d'étude et représente un corridor de passage aquatique primaire pour les espèces.

Le contexte rural limite la pollution lumineuse malgré la présence de Thorigné-sur-Dué au sud et de la D52.

Ainsi, les enjeux en termes de TVB sont jugés **faibles**.

Les cartographies ci-dessous synthétisent les différentes fonctionnalités écologiques au sein et aux alentours de la zone d'étude :



Figure 27 : Cartographie des fonctionnalités écologiques locales

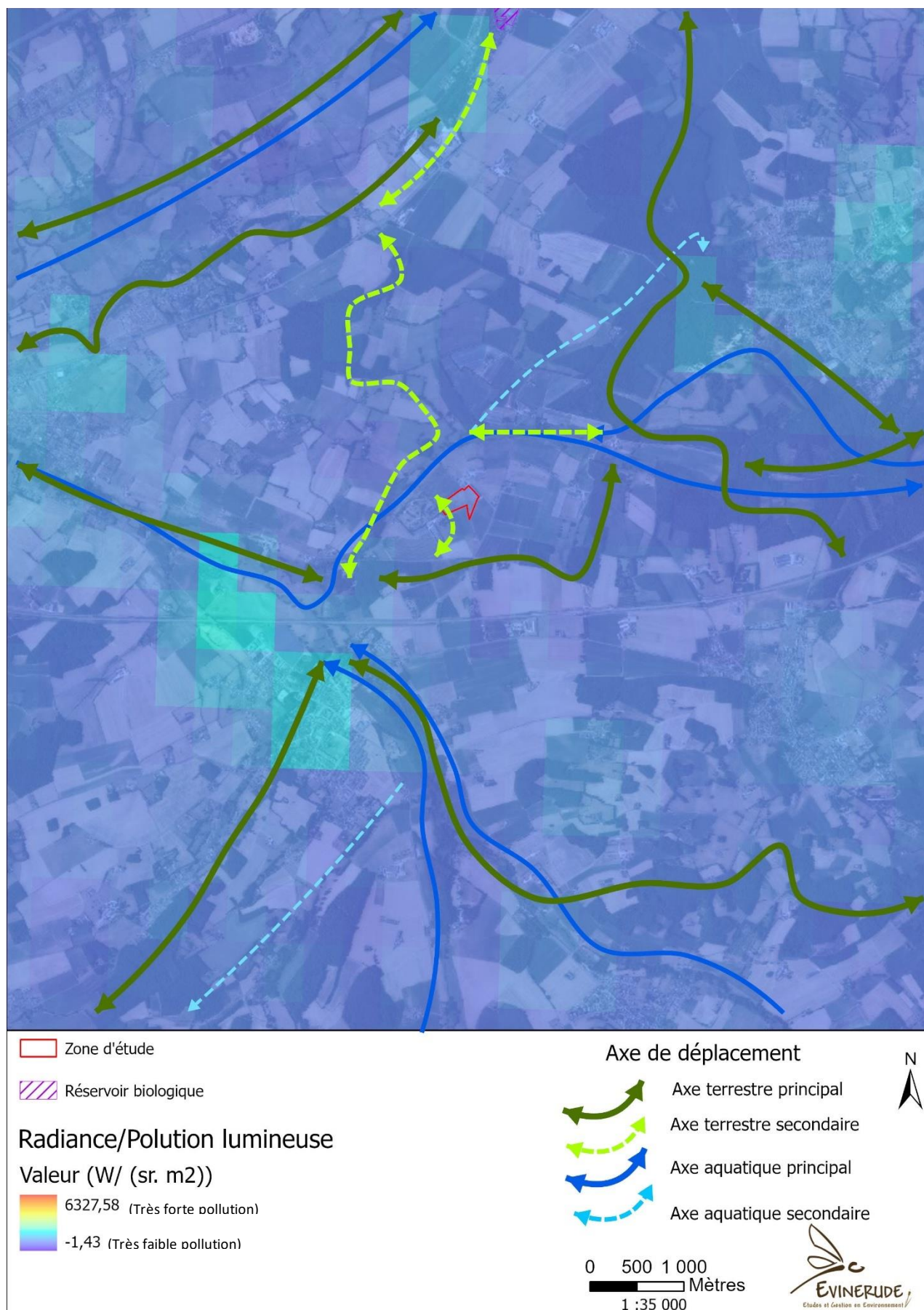


Figure 28 : Cartographie de la pollution lumineuse

6.3.8 Synthèse des sensibilités écologiques

Les enjeux sur le site d'étude peuvent être synthétisés comme il suit :

- **Habitat naturel** : Des enjeux **nul à modérés** sont constatés pour cette thématique.
- **Zones humides** : Une zone humide floristique a été contactée.
- **Flore** : L'enjeu relatif à la flore patrimonial est jugé « **très faible** », aucune espèce n'est jugée potentielle sur le site d'étude
- **Mammifères terrestres** : L'enjeu concernant ce groupe est jugé **faible** pour la présence potentielle du **Hérisson d'Europe**.
- **Chiroptère** : Une espèce patrimoniale est jugée potentielle en alimentation et en transit sur la zone d'étude : la Sérotine commune (enjeu **faible**).
- **Oiseaux** : Le passage et la bibliographie ne laisse présager aucun oiseau patrimonial en reproduction sur site. Enjeu **très faible**.
- **Reptiles** : Le passage et la bibliographie ne laisse présager aucun reptile patrimonial utilisant le site. Enjeu **nul**.
- **Amphibiens** : Le passage et la bibliographie ne laisse présager aucun amphibien patrimonial utilisant le site. Enjeu **nul**.
- **Insectes** : Enjeu **très faible** concernant ce groupe.
- **Déclinaisons locales de la TVB** : Enjeu **faible** lié aux trames écologiques.

Tableau 15 : synthèse des enjeux en lien avec les habitats

Numéro	Habitats	Intérêt faune/flore/habitats	Enjeu réglementaire
1	Prairie de fauche mésophile altérée	/	Très faible
2	Prairie de fauche mésophile	Habitat potentiel d'alimentation pour la guildes des milieux semi-ouverts dont la Sérotine commune Habitat d'alimentation pour l'entomofaune commune	Faible
3	Jonchaie haute	Zone humide floristique	Modéré
4	Chemin enherbé	Habitat d'alimentation et transit potentiel pour Hérisson d'Europe	Faible
5	Jeune plantation d'arbres	/	Très faible

La cartographie suivante localise les zones à enjeux réglementaires et de conservation pour les tous groupes confondus :



Figure 29 : Enjeux réglementaire relatifs à la faune avérée et potentielle

7 CONCLUSION

Le site d'étude se trouve dans un contexte agricole, dans une zone d'activité. Le site est composé principalement de zones ouvertes. Peu de zonages environnementaux présentent des liens écologiques avec le site :

- Zones humides potentielles : in situ.
- ZNIEFF de type I (3,4km) : PRAIRIE HUMIDE AU NORD-OUEST DE L'ONGLEE
- ZNIEFF de type I et l'APPB(3,65km) : « Carrières Souterraines Des Roches A Vouvray-Sur-Huisne Et Sceaux-Sur-Huisne »
- ZNIEFF de type II (2km) : « VALLEE DE L'HUISNE DE CONNERRE A SCEAUX-SUR-HUISN »

Les liens écologiques sont **faibles**.

Concernant les trames vertes et bleues, les documents d'urbanisme placent le site d'étude en périphérie d'un de réservoir de biodiversité à l'échelle de la commune mais avec des problématiques de fragmentation. Les enjeux pour cette thématique sont donc **modérés** à l'échelle régionale et **faibles** aux autres échelles.

Concernant les enjeux environnementaux, ces derniers sont synthétisés ci-dessous :

- **Habitat naturel** : Des enjeux **très faible à modérés** sont constatés pour cette thématique.
- **Zones humides** : Un habitat de zone humide floristique porte l'enjeu **modéré**.
- **Flore** : L'enjeu relatif à la flore patrimonial est donc jugé « **très faible** », aucune espèce n'est jugée encore potentielle sur le site d'étude
- **Mammifères terrestres** : L'enjeu concernant ce groupe est jugé **faible** pour la présence potentielle du **Hérisson d'Europe**.
- **Chiroptère** : L'enjeu concernant ce groupe est jugé **faible** pour la présence potentielle du la **Sérotine commune**.
- **Oiseaux** : Un seul passage a été effectué en fin de période de reproduction. Toutefois, aucune espèce n'est jugée en reproduction potentiellement sur site : enjeu **très faible**.
- **Reptiles** : Enjeu **nul** pour ce groupe avec la présence potentielle d'aucune espèce.
- **Amphibiens** : Enjeu **nul** pour ce groupe avec la présence potentielle d'aucune espèce.
- **Insectes** : Enjeu **très faible** concernant ce groupe.
- **Déclinaisons locales de la TVB** : Enjeu **faible** lié aux trames écologiques.

Aucun inventaire complémentaire ne semble utile pour ce projet.

8 ANNEXE

8.1 Liste des espèces floristiques contactées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Statut de protection	LRR	LRN	ZNIEFF	Invasive
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	Sapindaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Asteraceae	-	LC	LC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Ray-grass français	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Asteraceae	-	LC	LC	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide blanchâtre	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	Juncaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Juncaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle	Juncaceae	-		NA	-	-
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire inodore	Asteraceae	-	LC	LC	-	-
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Papaveraceae	-	LC	LC	-	-
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821 [nom. cons.]	Renouée Persicaire	Polygonaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à bouquet	Plantaginaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Poa pratensis</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Pâturin des prés	Poaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge	Fagaceae	-		NA	-	Potentielle
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Pied-de-coq	Ranunculaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Fabaceae	-		NA	-	Avérée

<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience sauvage	Polygonaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Fabaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle de Hollande	Fabaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Ulmaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	Urticaceae	-	LC	LC	-	-
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (groupe)	Fabaceae	-	LC	NA	-	-

8.2 Photographies des sondages pédologiques



Figure 30 : Sondage numéro 5, Classe IIIc



Figure 31 : Sondage numéro 4, classe I-II-III



Figure 32 : Sondage numéro 3, Classe I-II



Figure 33 : Sondage numéro 2, refus, classe I, II, III, IV



Figure 34 : Sondage numéro 1, classe IVc